

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 16 mars 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 16 maart 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	807
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Joël Riguelle à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'avis de la CRMS sur le projet « Parcours-spectacles » de la société des Galeries Saint-Hubert »	807
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le choix de l'adjudicataire pour la station d'épuration des eaux du nord de Bruxelles »	808
— De Mme Geneviève Meunier à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le transfert aux régions du fonds social relatif à l'électricité »	809
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « les éventuelles infractions par rap-	

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	807
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het Advies van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen over het project « Parcours-spectacles » in de Galeries Saint-Hubert »	807
— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de keuze van de aannemer voor het zuiveringsstation in het noorden van Brussel »	808
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de overdracht van het sociaal fonds voor elektriciteit aan de gewesten »	809
— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de eventuele overtreding van de	

	Pages		Blz.
	—		—
port à l'ordonnance organique de planification et de l'urbanisme dans le cadre des travaux à la Tour Martini »	810	ordonnantie houdende organisatie van de planning en de stedenbouw bij de werken aan de Martinitoren »	810
— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attribution d'un marché d'études pour le Plan régional de développement »	810	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de gunning van een studieopdracht voor het Gewestelijk Ontwikkelingsplan »	810
Question d'actualité jointe de Mme Michèle Carthé à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'étude préalable à l'élaboration du PRD »	811	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Michèle Carthé aan de heer Willem Draps, Staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de studie voorafgaand aan het opstellen van het GewOp »	811
— De M. Jean-Luc Vanraes à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'initiative éventuelle du Gouvernement durant la Présidence de l'Union européenne en vue de la confirmation de Bruxelles comme capitale mondiale de la bande dessinée »	812	— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het eventuele initiatief van de Regering tijdens het Voorzitterschap van de Europese Unie om Brussel als wereldhoofdstad van het beeldverhaal te bevestigen »	812
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la rencontre du 14 mars avec des ministres du Gouvernement flamand »	813	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de ontmoeting op 14 maart met ministers van de Vlaamse Regering »	813
Question d'actualité jointe de Mme Anne-Sylvie Mouzon concernant « la récente rencontre entre les ministres flamands et bruxellois »	813	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon betreffende « de recente ontmoeting tussen de Vlaamse en Brusselse ministers »	813
Question d'actualité jointe de M. Benoît Cerexhe concernant « l'absence du Gouvernement régional bruxellois à la rencontre organisée par le Gouvernement flamand à Steenokkerzeel et l'état des lieux des rencontres inter-exécutifs »	813	Toegevoegde dringende vraag van de heer Benoît Cerexhe betreffende « het feit dat de Brusselse Hoofdstedelijke Regering de gesprekken die de Vlaamse Regering in Steenokkerzeel heeft georganiseerd niet heeft bijgewoond en een stand van zaken van de ontmoetingen tussen de regeringen »	813
INTERPELLATIONS (suite)		INTERPELLATIES (vervolg)	
— De Mme Adelheid Byttebier à MM. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, et Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté pu-		— Van mevrouw Adelheid Byttebier tot de heren Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de stand	

Pages	Blz.
blique et du Commerce extérieur, concernant « l'état d'avancement du plan climat de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du protocole de Kyoto et de la Présidence belge de l'UE »	van zaken van het Brussels Klimaatplan in het kader van het Kyoto-protocol en het Belgisch Voorzitterschap van de EU »
817	817
Discussion. — <i>Orateurs</i> : Mmes Adelheid Byttebier, Béatrice Fraiteur, MM. François Roelants du Vivier, Alain Adriaens, Mohamed Azzouzi, Didier Gosuin , ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, Mme Adelheid Byttebier	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : mevrouwen Adelheid Byttebier, Béatrice Fraiteur, de heren François Roelants du Vivier, Alain Adriaens, Mohamed Azzouzi, Didier Gosuin , minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, mevrouw Adelheid Byttebier
817	817
— De Mme Isabelle Emmery à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les pratiques racistes et discriminatoires dans le secteur de l'intérim »	— Van mevrouw Isabelle Emmery tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de racistische en discriminerende praktijken in de uitzendsector »
823	823
Interpellation jointe de M. Michel Lemaire concernant « la discrimination à l'embauche et le cas plus spécifique d'une entreprise d'intérim »	Toegevoegde interpellatie van de heer Michel Lemaire betreffende « de discriminatie bij aanwerving en in het bijzonder het geval van een uitzendbureau »
823	823
Interpellation jointe de Mme Fatiha Saïdi concernant « les discriminations à l'embauche et les limites du champ d'activité de l'intérim »	Toegevoegde interpellatie van mevrouw Fatiha Saïdi betreffende « de discriminaties bij aanwerving en de afbakening van het werkterrein van de uitzendbedrijven »
823	823
Discussion. — <i>Orateurs</i> : Mme Isabelle Emmery, M. Michel Lemaire, Mme Fatiha Saïdi, MM. Jan Béghin, Mostafa Ouezekhti, Jos Van Assche, Alain Daems, Serge de Patoul, Eric Tomas , ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, Michel Lemaire, Mmes Isabelle Emmery, Fatiha Saïdi, M. Eric Tomas , ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : mevrouw Isabelle Emmery, de heer Michel Lemaire, mevrouw Fatiha Saïdi, de heren Jan Béghin, Mostafa Ouezekhti, Jos Van Assche, Alain Daems, Serge de Patoul, Eric Tomas , minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, Michel Lemaire, mevrouwen Isabelle Emmery, Fatiha Saïdi, de heer Eric Tomas , minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting
823	823
QUESTIONS ORALES	MONDELINGE VRAGEN
— De M. Philippe Smits à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les accords de politiques croisées entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française Wallonie-Bruxelles »	— Van de heer Philippe Smits aan de heer Minister-Président van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de akkoorden voor een gekruist beleid tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Franse Gemeenschap Wallonie-Bruxelles »
833	833
— De Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la gratuité des transports en commun pour les plus de 65 ans »	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het gratis openbaar vervoer voor de 65-plussers »
833	833
	805

	Pages		Blz.
	—		—
Question orale jointe de M. Joël Riguelle concernant « la gratuité pour les seniors »	834	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Joël Riguelle betreffende « het gratis vervoer van bejaarden »	834
Question orale jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen, concernant « l'absence de gratuité pour les Bruxellois sur le réseau TEC »	834	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « geen gratis vervoer voor de Brusselaars op het TEC-net »	834
— De M. Denis Grimberghs à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la mise à disposition des droits de tirage inscrits au budget 2001 »	836	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de terbeschikkingstelling van de trekkingsrechten ingeschreven in de begroting 2001 »	836
VOTE RESERVE		AANGEHOUDEN STEMMING	
— Vote réservé sur l'amendement réservé au projet d'ordonnance relative à certains organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale	838	— Aangehouden stemming over het aangehouden amendement op het ontwerp van ordonnantie betreffende sommige instellingen van openbaar nut van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	838
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble au projet d'ordonnance relative à certains organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale	839	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende sommige instellingen van openbaar nut van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	839
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant création du Conseil consultatif du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale	839	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende de oprichting van de Adviesraad voor Huisvesting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	839
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attitude du Gouvernement bruxellois dans le cadre des réunions de travail du comité de concertation entre le fédéral et les régions en matière d'impact des mesures fédérales sur la situation des finances communales bruxelloises » et l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant « les solutions que proposera le Gouvernement régional en comité de concertation relatives au refinancement des communes »	840	— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Joël Riguelle tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het standpunt van de Brusselse Regering in de vergaderingen van het overlegcomité met de federale Staat en de gewesten, met betrekking tot de gevolgen van de federale maatregelen voor de financiële toestand van de Brusselse gemeenten » en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende « de oplossingen die de Brusselse Hoofdstedelijke Regering in het overlegcomité zal voorstellen betreffende de herfinanciering van de gemeenten »	840

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 16 mars 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 16 maart 2001 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Guy Hance, Mme Anne Herscovici, M. Paul Galand, Mmes Danielle Caron et Sfia Bouarfa, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Willem Draps et Sven Gatz.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Guy Hance, mevrouw Anne Herscovici, de heer Paul Galand, mevrouwen Danielle Caron en Sfia Bouarfa, de heren Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Willem Draps en Sven Gatz.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « L'AVIS DE LA CRMS SUR LE PROJET « PARCOURS-SPECTACLES » DE LA SOCIETE DES GALERIES SAINT-HUBERT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOELRIGUELLE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET ADVIES VAN DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN OVER HET PROJECT « PAR-

COURS SPECTACLES » IN DE GALERIES SAINT-HUBERT »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question. M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, répondra en lieu et place de M. Draps.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je me permets de poser une question sur un problème qui me préoccupe un peu, lequel m'a été confirmé par M. Gosuin lors de notre réunion de la Commission communautaire française de vendredi dernier, à savoir le Parcours-spectacles ou le parcours-découvertes des Galeries Saint-Hubert.

Selon mes informations, dans le cadre de la procédure de demande de permis d'urbanisme, la Commission royale des Monuments et des Sites n'aurait pas été amenée à se prononcer, à donner un avis conforme en quelque sorte, dans le cadre d'un permis d'urbanisme relatif à des travaux au sein d'un édifice qui est de toute première importance pour Bruxelles, sur le plan patrimonial.

On aurait établi, dans le cadre de la procédure, un certain nombre de contacts avec les membres de la Commission, et ceux-ci, dans le cadre de cette relation avec l'auteur de projet, se seraient laissés « endormir » au point de ne pas déposer d'avis et de se faire en quelque sorte flouer par les demandeurs, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'avis officiel de la Commission royale des Monuments et des Sites.

Je trouve personnellement que dans le cadre d'un édifice comme les Galeries Saint-Hubert, quel que soit l'auteur de projet, quel que soit le projet, fut-il privé, fut-il public, il faut prendre un minimum de précautions.

Je regrette donc que la Commission royale des Monuments et Sites, que je respecte comme institution en dépit du fait qu'elle se montre parfois taillonnée, n'ait pas été consultée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement, qui répondra en lieu et place de M. Willem Draps.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Draps, en mission à l'étranger, m'a prié de donner lecture de la réponse suivante : « L'arrêté royal du 19 novembre 1986 classe comme monument les Galeries royales Saint-Hubert à Bruxelles.

Ce complexe de bâtiments a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme en date du 18 juin 1998 et de deux demandes de permis « patrimoine » successives. Le demandeur a préféré introduire sa demande d'autorisation « patrimoine » après avoir obtenu son permis d'urbanisme. Ce choix a créé une situation administrative inextricable car la Commission royale des Monuments et Sites a rendu un avis

plus contraignant en matière de patrimoine qu'en matière de permis d'urbanisme.

En ce qui concerne la demande de permis patrimoine, la première demande d'autorisation à exécuter les travaux a été introduite au service le 16 octobre 1998 alors que le permis d'urbanisme a été délivré le 19 novembre 1999 ! La Commission a donc remis une série de remarques dont certaines se sont avérées inapplicables dans le permis d'urbanisme.

Une nouvelle demande concernant le même objet a été introduite au service des Monuments et des Sites le 23 mars 1999. Le service a considéré le dossier complet le 9 avril 1999 et a transmis le 22 avril 1999 le dossier pour avis conforme à la Commission royale des Monuments et Sites. La Commission a émis un avis conforme défavorable en séance du 19 mai 1999.

Les travaux consistaient en, d'une part, créer un centre commercial et touristique dans les sous-sols de la Galerie de la Reine en abaissant le niveau des caves et en modifiant les fondations du monument et, d'autre part, à aménager 3 étages pour un restaurant aux abords du Théâtre du Vaudeville en démolissant les murs porteurs et les structures de planchers, en démolissant partiellement les charpentes et en modifiant le profil des toitures, en creusant des pièces supplémentaires dans les caves et en modifiant les fondations. Le montant des travaux est estimé à 185.300.000 francs.

Or, cet avis défavorable n'a pas été confirmé par arrêté du Gouvernement et en vertu de l'article 27, § 6 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier, la décision de l'Exécutif n'étant pas intervenue dans les 90 jours de la réception de la demande, et après rappel, le demandeur a pu, sans autre formalité, passer à l'exécution des travaux en se conformant aux indications du dossier qu'il a déposé.

Il s'agissait d'un permis tacite parfaitement légal.

Suite à une réunion qui s'est tenue le 18 octobre 1999 au cabinet du secrétaire d'Etat Eric André, il a été convenu, dans un souci de ne pas mettre la totalité de ce permis tacite en œuvre, qu'une nouvelle demande serait introduite en essayant d'obtenir l'accord de la Commission. C'est chose faite puisqu'en date du 15 avril 2001, la Commission royale des Monuments et Sites a remis un avis favorable sur ce nouveau permis patrimoine.

Je peux donc vous rassurer car à aucun moment la commission n'a été contournée ni même écartée et je peux vous assurer que le projet de restauration dont on parle aujourd'hui fera exemple sur la scène internationale en matière de restauration du patrimoine. ».

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je ferai une courte réplique sans embarrasser M. le Ministre-Président qui répondait à la place de M. Draps.

Si j'ai bien compris vos explications, Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas la Commission royale des Monuments et Sites qui a manqué de s'exprimer, mais c'est l'Exécutif qui a laissé courir le délai. J'en prends bonne note.

Je vous demande — et j'y serai particulièrement attentif — de vous assurer, via M. Draps, de ce que, dans le cours des travaux et dans la suite du projet donc nous avons encore discuté hier après-midi, toutes les garanties soient prises pour que cet édifice n'en souffre pas.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je suis parfaitement d'accord avec vous, Monsieur Riguelle.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR CONCERNANT « LE CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE POUR LA STATION D'EPURATION DES EAUX DU NORD DE BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL BETREFFENDE « DE KEUZE VAN DE AANNEMER VOOR HET ZUIVERINGSSTATION IN HET NOORDEN VAN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le 24 octobre dernier, je vous interrogeais sur le choix du soumissionnaire pour cet important projet de la station d'épuration des eaux du nord de Bruxelles, qui coûtera un firelin de 40 à 50 milliards de francs. Lors de cette interpellation, vous me répondiez que le choix du soumissionnaire était imminent. Vous prévoyiez pour la fin décembre ou début janvier au plus tard de présenter ce choix au Gouvernement.

Or, nous n'avons rien vu venir. Jeudi dernier, nous devons bien constater qu'un des quatre soumissionnaires encore en lice organisait une conférence de presse dont le but évident était de mettre ses atouts en évidence.

Ainsi, les retards qui s'accumulent provoquent une certaine agitation chez les soumissionnaires et un énervement compréhensible, qui mettent fin à la sérénité relative qui avait entouré ce projet jusqu'à présent.

A la suite de cette conférence de presse, les journalistes se tournaient vers votre cabinet, Monsieur le Ministre. Un de ses membres leur a répondu que « vous espériez pouvoir attribuer le marché dans les semaines qui viennent. Un groupe de travail réunissant les patrons de l'administration, un expert juridique, un consultant technique et un consultant financier, doit nous aider à faire le bon choix et éviter de donner prise à un recours éventuel de candidats au marché évincés ».

Ces propos laissent entendre que la procédure n'est pas encore terminée et que des réunions et des discussions doivent encore avoir lieu avec les experts qui ont préparé le dossier, depuis le début du processus, il y a de longs mois.

Je dois bien constater que le délai s'allonge, ce qui est assez négatif car l'énervement s'accroît et le lobbying s'intensifie.

Je suis ce dossier depuis longtemps et, sans solliciter personne, je suis soumis à bon nombre de demandes ces derniers temps. Je suis bien conscient de n'être pas le seul. Les différents partis du Gouvernement sont aussi bombardés de sollicitations diverses. On a même parlé d'une intervention de l'ambassade des Etats-Unis pour un des candidats qui avait la bonne couleur, à la bannière étoilée. Le ministre n'a pas l'air au courant. Pourtant, nombreux sont ceux qui en ont eu connaissance dans les milieux concernés.

Monsieur le Ministre, je vous interroge sur les raisons de ce retard et, plus encore, je vous incite à conclure rapidement. Jusqu'à présent, je vous avais couvert de louanges en disant que vous vous entouriez de précautions et que le choix devrait être fait sur la base de critères objectifs.

Les retards qui s'accumulent depuis le début de l'année font que les actes de lobbying se multiplient. Je commence à craindre sérieusement que les critères qui seront utilisés pour le choix de ce contrat du siècle, voire du millénaire, ne soient plus objectifs. Je crains dès lors que d'autres critères que ceux du meilleur choix puissent entrer en ligne de compte. Je vous demande d'agir rapidement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je suis évidemment plus insensible que M. Adriaens au lobbying des grands groupes industriels. Je ne fréquente sans doute pas les mêmes cocktails mondains. J'ai donné comme instruction à mon administration de travailler dans la sérénité et dans les limites des critères établis. Il n'y a pas de retard en l'espèce puisque nous sommes dans les limites de validité de l'offre. Les experts de mon administration travaillent avec le maximum de précautions. Recommander de se hâter et de risquer de placer des chausse-trappes n'est pas le meilleur conseil à donner. Il faut que l'administration finisse son travail dans la sérénité. A ce stade, personne n'est intervenu auprès de ceux et de celles qui traitent ce dossier. Je vous invite dès lors à rester sourd à toutes les demandes des uns et des autres.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je suis totalement sourd aux tentatives d'influence. Cependant, puisque le ministre a parlé de cocktail, je vous dirai que je ne suis allé à aucun cocktail. Certains m'ont toutefois susurré dans le tuyau de l'oreille qu'il était bizarre que le ministre fasse un voyage d'une semaine en Jordanie et au Liban, accompagné de certains entrepreneurs liés à ce projet. Monsieur le Ministre, soyez prudent. Je vous en conjure, décidez vite car les rumeurs commencent à circuler !

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous laisse tout à fait maître de vos remarques. Ce que vous dites me paraît très imprudent. A peu près tous les industriels d'Europe sont présents dans ce dossier. Sauf à arrêter toute activité économique et commerciale dans ce pays pendant un an et demi, je ne vois pas comment on peut, peu ou prou, ne pas rencontrer quelqu'un qui, de près ou de loin, est impliqué dans ce dossier. Je vous laisse la responsabilité de penser que cela

constitue une source de rumeurs. Ce n'est pourtant pas votre habitude de colporter ce genre de bruits.

Mme la Présidente. — Je pense que le ministre a raison. La prudence s'impose. Si les médecins qui rencontrent des pharmaciens sont suspects, tout le monde peut l'être. L'essentiel est de poursuivre dans la sérénité.

QUESTION DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT SUR « LE TRANSFERT AUX REGIONS DU FONDS SOCIAL RELATIF A L'ELECTRICITE »

VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET HET WERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING OVER « OVERDRACHT VAN HET SOCIAAL FONDS VOOR ELEKTRICITEIT AAN DE GEWESTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le 24 janvier 2001, la conférence interministérielle de l'énergie a adopté un projet d'accord de coopération transférant aux régions le Fonds social « électricité » afin que les régions puissent assumer une bonne politique sociale en matière d'énergie. Le 29 janvier, M. Vande Lanotte annonçait dans les médias son intention de mettre à la disposition des CPAS un budget d'un milliard pour les aider dans leur mission de médiation de dettes. Pour ce faire, il compte déposer un projet de loi visant à confier aux CPAS une mission de guidance ainsi qu'une aide financière en matière d'énergie.

Il semblerait que ce projet de loi remette en question *de facto* l'accord de coopération conclu au sein de la conférence interministérielle de l'énergie, qu'il empiète sur les compétences des régions et qu'il modifie dans un sens défavorable à la région la clé de répartition. La part bruxelloise passerait en effet de 17 % à 13 %. Je voudrais donc vous interroger sur la position adoptée par le Gouvernement bruxellois sur ce dossier. Je suppose qu'il a adhéré à ce projet d'accord de coopération.

Avez-vous pris des initiatives concrètes pour rappeler au fédéral et à M. Vande Lanotte en particulier cet accord conclu en conférence interministérielle de l'énergie ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, en réponse à la question de Mme Meunier, je confirme ce que j'ai dit mercredi en commission des Affaires économiques. Il y a en effet eu un accord au niveau de la Conférence interministérielle de l'Energie sur une répartition éventuelle des fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie et sociaux, sur l'organisation du marché de l'électricité et la promotion de la cogénération de la qualité, ainsi que sur l'énergie verte. Ce projet devait, préalablement à la ratification par les gouvernements

régionaux, être entériné par le Gouvernement fédéral et être soumis au Conseil d'Etat, de façon à permettre à tous les partenaires de se prononcer sur un texte coordonné. L'examen du dispositif avait en effet montré la nécessité d'obtenir l'avis du Conseil d'Etat.

Comme vous, j'ai pu voir qu'au sein du Gouvernement fédéral, certains ont d'autres idées pour l'utilisation de ces fonds. Or, nous n'avons reçu aucune information officielle à ce niveau-là, ni en qualité de ministre de l'Energie, ni en qualité de ministre bicommunautaire ayant la tutelle sur les CPAS.

La seule décision à laquelle je puis me référer est une décision du Gouvernement fédéral qui date du 5 mai 2000, par laquelle il avait été prévu de porter respectivement les fonds URE et le fonds social à 1 milliard de francs.

A l'heure actuelle, je n'ai aucune information particulière provenant du Gouvernement fédéral autre que l'accord de principe intervenu en Conférence interministérielle de l'Energie.

Cela dit, je reste attentif à l'évolution du dossier. Car s'il devait s'avérer que la part des fonds disponibles pour la Région bruxelloise serait amenée à diminuer, je ne manquerais pas de m'y opposer.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour sa réplique.

Mme Geneviève Meunier. — J'entends bien votre réponse, Monsieur le Ministre. Je vous demande non seulement d'être attentif, mais surtout d'être proactif. Je pense que vous devriez prendre une initiative au niveau fédéral pour qu'on ne touche pas à cette clef de répartition. Car, selon le projet Vande Lanotte, cette clef de répartition nous serait très défavorable.

D'après mes informations, la Région wallonne a déjà anticipé en demandant une réunion urgente à ce sujet. J'invite la Région bruxelloise à faire de même.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je le ferai et je vous conseille aussi de faire en sorte que les mêmes questions soient posées au niveau des assemblées fédérales.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER TOT DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE EVENTUELE OVERTREDING VAN DE ORDONNANTIE HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW BIJ DE WERKEN AAN DE MARTINITOREN »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT LES EVENTUELLES INFRACTIONS PAR RAPPORT AL'ORDONNANCE ORGANIQUE DE PLANIFICATION ET DE L'URBANISME DANS LE CADRE DES TRAVAUX A LA TOUR MARTINI »

De Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Minister-President François-Xavier de Donnea antwoordt namens zijn collega.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal het in mijn vraag niet hebben over het monofunctionele project zelf, dat blijk geeft van minachting voor het regeerakkoord en dat geen rekening houdt met de mobiliteitsmogelijkheden ter plaatse, maar integendeel voor mobiliteitsproblemen zal zorgen.

Mijn vraag betreft de minachting voor de wettelijke bepalingen en voor de in Brussel geldende procedures volgens dewelke een bouwvergunning moet worden uitgereikt vóór de werken worden aangevat.

Op 13 maart jongstleden gaven de promotoren van het project op de televisie zeer plichtbewust een uitleg over de professionele aanpak van de asbestverwijdering. Tot onze grote verbazing zien wij echter dat er op dit ogenblik reeds schachten van 40 meter diep worden gegraven voor de aanleg van een parking voor 486 wagens. De bouwvergunning hiervoor blijkt aangevraagd, maar werd nog niet gegeven.

Is de minister op de hoogte van deze flagrante overtreding ?

Welke maatregelen overweegt hij ?

Hoe komt het dat de bouwpromotoren nog steeds menen dat in het Hoofdstedelijk Gewest geen wetten gelden en dat alles mogelijk is ?

De Voorzitter. — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, de heer Draps heeft de televisiereportage van 13 maart niet gezien. Hij was wel verwonderd te vernemen dat er onder de sokkel van de Martinitoren werken aan de gang zijn voor de aanleg van een ondergrondse parking. Hij heeft de gemachtigde ambtenaar onmiddellijk opgedragen de werken te controleren en verslag uit te brengen.

Bij de inspectie is gebleken dat de betwiste werken betrekking hebben op de bouw van de eerste van 35 pijlers voor de versteviging van de funderingen, conform de in 1998 gegeven vergunning. Het gaat dus in geen geval om de aanvang van werken voor de bouw van een ondergrondse parking en er is bijgevolg geen enkele reden om tussenbeide te komen en de werken stop te zetten.

De Gewestregering heeft nog geen toestemming gegeven voor het uitvoeren van het project.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE D'ETUDES POUR LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE GUNNING VAN EEN STUDIEOPDRACHT VOOR HET GEWESTELIJK ONTWIKKELINGSPLAN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME MICHELE CARTHE CONCERNANT « L'ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION DU PRD »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MICHELE CARTHE BETREFFENDE « DE STUDIE VOORAFGAAND AAN HET OPSTELLEN VAN HET GEWOP »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, ma question porte sur une information parue dans « Le Soir » du 15 mars dernier, selon laquelle vous auriez fait état, Monsieur le Ministre-Président, de l'existence avérée d'irrégularités dans l'attribution du marché d'études à Boston City Consulting Group, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de Développement. J'ai déjà eu l'occasion, ainsi que d'autres parlementaires, d'interpeller M. Eric André à ce sujet. Il nous avait répondu qu'il n'y avait aucune irrégularité dans l'attribution de ce marché, malgré une rumeur persistante selon laquelle la Commission européenne se serait inquiétée auprès de l'Etat belge d'une telle irrégularité.

Contrairement à ce que prétendait M. Eric André, vous confirmez qu'il existe bel et bien une irrégularité, en tout cas selon « Le Soir » du 15 de ce mois.

Dès lors, mes questions sont les suivantes. Ai-je bien interprété l'article paru dans « Le Soir » ? Existe-t-il effectivement une irrégularité dans l'attribution de ce marché ? En quoi consiste-t-elle ? Est-elle de nature à ouvrir un droit de recours pour les soumissionnaires évincés ? Si oui, avez-vous une idée de ce qu'il pourrait en coûter à la Région bruxelloise ?

Par ailleurs, pouvez-vous me dire si la décision de justice, qui pourrait intervenir *in fine*, est susceptible d'avoir un quelconque effet sur l'étude préparatoire et, par conséquent, sur le processus d'élaboration du Plan régional de Développement ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Michèle Carthé pour poser sa question jointe.

Mme Michèle Carthé. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, le groupe socialiste est intervenu à plusieurs reprises concernant l'élaboration du PRD, et plus précisément au sujet de l'attribution de ce marché et des études préalables. En juin 2000, nous avons interpellé M. le secrétaire d'Etat Eric André car les soumissionnaires avaient introduit des offres

particulièrement diversifiées. Il y avait, en effet, plus de 20 millions de différence entre les offres introduites.

A l'époque, M. le secrétaire d'Etat avait tenté de nous rassurer en nous répondant que les critères d'attribution concernaient davantage le volume des prestations offertes dans un délai très court, ce qui était plus important que la différence de prix. A notre question de savoir s'il avait connaissance de recours, il nous avait répondu par la négative.

En octobre 2000, Monsieur le Ministre-Président, c'est vous que nous avons interrogé car nous avons été informés par la presse qu'une procédure d'information avait été initiée par la Commission européenne. Vous m'aviez alors signalé que les réponses de votre cabinet avaient donné entière satisfaction à la Commission européenne.

C'est donc avec inquiétude que nous avons à nouveau appris par la presse que vous auriez envoyé un courrier à la Commission. J'en cite un passage : « Un élément d'appréciation de la motivation de la décision d'attribution ne collait pas au cahier des charges ». Pouvez-vous le confirmer ? Quel est cet élément d'appréciation ? Comme l'a demandé M. Pesztat, quelles sont les conséquences juridiques ? Y a-t-il lieu de craindre des recours de la part des soumissionnaires évincés ? Quelle est l'incidence possible sur la continuation du processus de présentation du PRD ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, avant de répondre aux questions qui me sont posées, il est utile de repreciser le cadre de l'instruction menée par la Commission européenne.

Il est exact qu'en date du 11 août 2000, notre représentant permanent auprès de l'Union européenne nous transmettait un courrier de la Commission européenne nous communiquant qu'une plainte avait été déposée auprès de ses services. Cette plainte portait sur l'attribution d'un marché de service au *Boston Consulting Group* dans le cadre des études préalables à l'élaboration du Plan régional de Développement.

Afin de permettre à la Commission européenne d'examiner la régularité de la procédure d'attribution dudit marché à la lumière du droit communautaire applicable dans le domaine des marchés publics, la Commission sollicitait des précisions sur la façon dont la procédure d'attribution avait été menée. Celles-ci ont été transmises en réponse par le secrétaire d'Etat, Eric André, alors en charge de l'Aménagement du Territoire, et ce dans le délai prescrit, soit le 14 septembre 2000.

Sur la base de ces réponses, la commission a souhaité me poser des questions additionnelles, et ce dans le cadre de mes compétences, à savoir l'élaboration du Plan régional de Développement. Ici encore, des éléments précis de réponse sont transmis à la Commission, en date du 17 novembre 2000.

Suite à cet échange, la Commission par la voix du Directeur Général de la Direction des Marchés, John F. Mogg, portait à ma connaissance que le seul grief retenu concernait le fait que, lors de l'attribution du marché, le nombre de jours/homme ait joué un rôle déterminant pour l'appréciation du critère de la valeur technique de

l'offre, alors que cet élément ne ressortait pas clairement du cahier des charges. La Commission a, compte tenu du fait que le marché avait été complètement exécuté, proposé à la Région de Bruxelles-Capitale de reconnaître ce grief, tout en soulignant que le contrat avait été exécuté totalement, ouvrant ainsi la voie à un classement du dossier.

Dans cette optique, j'ai personnellement, par un courrier daté du 23 février dernier, écrit à M. Mogg afin de préciser que je pouvais suivre leur argumentation, mais j'ai également souligné que dans l'esprit de mes services, cette demande de précision s'analysait comme une formalité nécessaire pour pouvoir apprécier correctement la valeur technique des offres, et non comme une exigence supplémentaire inconnue à l'origine, qui aurait nécessité la publication d'un avis rectificatif.

Voilà la teneur exacte du courrier adressé à la Commission.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'éléments nouveaux depuis mes déclarations lors de la séance plénière du 19 octobre 2000. Au contraire, la Commission n'a retenu qu'un seul grief au terme de son instruction.

En ce qui concerne les conséquences juridiques que pourrait avoir cette reconnaissance d'un grief fondé, je puis affirmer que, contrairement à la conclusion de l'article du « Soir » du 15 mars dernier, la région n'a pas ouvert la voie des tribunaux civils aux sept soumissionnaires évincés puisque ceux-ci, au même titre que le soumissionnaire retenu, avaient reçu par voie recommandée la demande de précision complémentaire et avaient eu la latitude de s'y conformer. En réalité, la commission ne conteste pas cette procédure. Elle estime cependant que la rigueur des principes aurait voulu que la Région de Bruxelles-Capitale procède par la publication d'un avis rectificatif au « Journal Officiel » afin de permettre à des personnes, qui se seraient abstenues de soumissionner dans un premier temps, de pouvoir le faire à la lumière de cette demande de précision. Le cas échéant, il appartiendrait à une personne s'étant abstenue de soumissionner à l'origine de faire la preuve devant un tribunal que ceci aurait occasionné la perte d'une chance. J'affirme donc qu'aucune irrégularité n'a été commise; il s'agit d'une divergence d'interprétation quant à la procédure à suivre pour cette demande d'informations complémentaires, la procédure que nos conseils nous avaient suggérée n'étant pas celle que la Commission privilégie. La Commission étant la gardienne des traités, j'aperçois mal comment nous pourrions ne pas prendre acte de son interprétation.

Enfin, il est clair que le statut de l'étude du Boston Consulting Group n'est pas remis en cause, de même que son contenu, et que la procédure d'élaboration du Plan régional de Développement n'a été en rien entravée, ni ralentie par la procédure en cours à la Commission européenne.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information. Je remettrai une copie de la présente à Mme Carthé et M. Pesztat.

Mme la Présidente. — Monsieur le Ministre-Président, comme c'était très technique, il était normal que vous lisiez la réponse.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA,

MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWINGEN EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET EVENTUELE INITIATIEF VAN DE REGERING TIJDENS HET VOORZITTERSCHAP VAN DE EUROPESE UNIE OM BRUSSEL ALS WERELDHOOFDSTAD VAN HET BEELDVERHAAL TE BEVESTIGEN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'INITIATIVE EVENTUELLE DU GOUVERNEMENT DURANT LA PRESIDENCE DE L'UNION EUROPEENNE EN VUE DE LA CONFIRMATION DE BRUXELLES COMME CAPITALE MONDIALE DE LA BANDE DESSINEE »

De Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, mijn betoog, dat heel wat luchtiger is dan het vorige, maar daarom niet minder belangrijk, betreft het beeldverhaal.

Brussel wordt in de wereld gezien als de hoofdstad van het beeldverhaal. Ik was dan ook ten zeerste gegriefd te horen dat het Hergé-museum niet in Brussel, maar in Louvain-la-Neuve zal worden gehuisvest.

Naar verluidt heeft de Minister-President gesprekken gehad met de weduwe Hergé, waarna hij een permanente tentoonstelling over Hergé in een van de bollen van het Atomium in het vooruitzicht heeft gesteld. Uit de pers verneem ik echter dat burgemeester Tielemans van Brussel niet op de hoogte was van dat initiatief en dat hij daar gewoonweg niet van wil weten.

Mijn vragen zijn de volgende. Ten eerste, wat is er precies aan de hand? Ten tweede, kan de regering in het vooruitzicht van het Belgisch EU-Voorzitterschap geen tentoonstelling over onze striptekenaars overwegen?

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb sinds een drietal jaar contact met de Stichting-Hergé om na te gaan hoe Kuifje in ons gewest een plaats kan worden gegeven.

De Stichting heeft ervoor gekozen een museum te bouwen in Louvain-la-Neuve, niet omdat ze niet van Brussel houdt, maar omdat er hier geen geschikt terrein is om een groot project met architecturale meerwaarde te bouwen. Ik heb onmiddellijk overleg gepleegd met de Stichting en zij is in principe bereid om in samenspraak met de bestuurder van het Atomium deel te nemen aan de animatie in heel

het monument en niet in één van de bollen. Daarover kan nog niets op papier worden gezet, zolang we niet weten wanneer de renovatie voltooid zal zijn en welke animatie er na de werken op het getouw zal worden gezet.

In ieder geval, er is een principiële akkoord met de Stichting om de gesprekken te hervatten, zodra de renovatie voltooid is. Daar zal uiteraard de raad van bestuur van het Atomium bij moeten worden betrokken.

Wat er beslist wordt, zal afhangen van wie dan de meerderheid uitmaakt. Het is nog te vroeg om daarover vandaag een uitspraak te doen.

Minister Tomas heeft ook contact gehad met de Stichting, die hem heeft beloofd ter gelegenheid van het Belgische Voorzitterschap een evenement op Brussels grondgebied te organiseren. Jammer genoeg is minister Tomas hier niet aanwezig; hij zou terzake meer details kunnen verstrekken.

De Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, u hebt eraan herinnerd dat de beslissing moet worden genomen door de raad van bestuur van het Atomium. Ik veroorloof mij u een stripverhaal te overhandigen met de heel toepasselijke titel. *Pas op ! Daar zijn Billie en Bollie.*

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Zo heb ik wat te lezen in het weekend. (*Hilariteit.*)

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA RENCONTRE DU 14 MARS AVEC DES MINISTRES DU GOUVERNEMENT FLAMAND »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE ONTMOETING OP 14 MAART MET MINISTERS VAN DE VLAAMSE REGERING »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON CONCERNANT « LA RECENTE RENCONTRE ENTRE LES MINISTRES FLAMANDS ET BRUXELLOIS »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON BETREFFENDE « DE RECENTE ONTMOETING TUSSEN DE VLAAMSE EN BRUSSELSE MINISTERS »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE CONCERNANT « L'ABSENCE DU GOUVERNEMENT REGIONAL BRUXELLOIS A LA RENCONTRE ORGANISEE PAR LE GOUVERNEMENT FLAMAND A STEENOKKERZEEL ET L'ETAT DES LIEUX DES RENCONTRES INTER-EXECUTIFS »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE « HET FEIT DAT DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING DE GESPREKKEN DIE DE VLAAMSE REGERING IN STEENOKKERZEEL HEEFT GEORGANISEERD NIET HEEFT BIJGEWOOND EN EEN STAND VAN ZAKEN VAN DE ONTMOETINGEN TUSSEN DE REGERINGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, il y a deux jours a eu lieu la rencontre entre des ministres de notre Gouvernement bruxellois et du Gouvernement flamand. Elle a été qualifiée par nos journaux de rencontre quelque peu surréaliste et symbolique. En parlant de surréalisme, certains ont dit : « ceci n'est pas une pipe ». Cette fois-ci, on aurait pu dire : « ceci n'est pas une rencontre », d'autant que certains auraient presque voulu la cacher.

Nous n'y étions pas, mais nous avons lu les comptes rendus dans la presse. Il apparaît que le Gouvernement flamand traite de manière fort différente les rencontres qu'il a avec le Gouvernement bruxellois, qu'il semble avoir envie de nier ou de cacher. On peut le regretter. Ce qui est important, ce sont les décisions qui en sortiront.

Je ne veux pas m'étendre sur le fond des sujets abordés. Ce serait beaucoup trop long et cela fera l'objet d'autres débats et d'autres interventions.

J'aimerais savoir si, au-delà de la symbolique et des discussions, dans divers domaines, des décisions très concrètes ont été prises et si des accords de coopération sont prévus.

Autre question : une nouvelle rencontre avec le Gouvernement flamand est-elle programmée et surtout entre les trois régions ? Il serait très intéressant que la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise se retrouvent autour d'une même table.

Enfin, dernière question, plus subsidiaire. J'aimerais connaître les raisons invoquées par le Gouvernement flamand pour, d'après ce qu'on a lu, refuser de participer à la conférence de presse organisée en conclusion de cette rencontre.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour poser sa question jointe.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, « La Libre Belgique » d'hier titrait :

« La Flandre participe mais assume mal ». « Le Soir », plus explicite, titrait : « La Flandre et Dewael snobent Bruxelles et de Donnea ». Plus vache, mine de rien, « l'Echo de la Bourse » titrait : « Six ministres bruxellois et quatre ministres flamands se sont rencontrés hier », un peu sur le mode : « Diantre vous ici, quel merveilleux hasard, je vous croyais ailleurs ! ».

Vous vous souviendrez que, le 21 décembre, vous étiez interpellé par différents membres de notre Assemblée sur les propos tenus par M. Dewael au sujet du statut de Bruxelles. A l'époque, je soutenais la thèse que tout cela n'était pas tant de la part de M. Dewael une façon de faire parler de soi dans la presse ni de relancer une vieille provocation à l'égard des Bruxellois, mais plus précisément de saboter, de minimiser et de miner la rencontre qui devait avoir lieu à ce moment-là entre vous. Je vous demandais s'il s'agissait de réunions de ministre à ministre ou de Gouvernement à Gouvernement. Vous me répondiez — je vous cite — : « Les réunions feront se recontra à la fois les Ministres-Présidents et les ministres compétents pour les questions évoquées. En février, les points choisis concernent tous les membres de notre Gouvernement. Je n'ai pas choisi les points au hasard. ».

Alors aujourd'hui, « quid, quod, quo modo et quando ? ». Quid des ministres officieusement ou des Gouvernements officiellement ? Quod ? De quoi avez-vous parlé et surtout à quelles décisions avez-vous abouti ?

Quo modo, comment avez-vous préparé cette réunion ? Quando, quand y aura-t-il, si vous l'avez décidé, de nouvelles réunions et selon quelles modalités ? Quand, enfin, aurons-nous des réunions de Gouvernement à Gouvernement et non pas des « bidules » par lesquels le ministre flamand traite les Bruxellois comme des lépreux, raison pour laquelle, à l'époque, je vous avais offert une crécelle ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe, qui transformera sa question orale — qui avait été admise par le Bureau élargi — en question d'actualité.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous poser une question quasi similaire aux deux questions qui viennent d'être posées, sauf qu'elle n'a pas trait à la réunion entre le Gouvernement bruxellois et le Gouvernement flamand, mais à la réunion qui a eu lieu, une fois de plus, entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement flamand.

Après la réunion de La Hulpe, qui a réuni, pour une première historique, le Gouvernement régional wallon et le Gouvernement flamand, nous vous avons interpellé, Monsieur le Ministre-Président, sur les raisons de l'absence du Gouvernement régional bruxellois à cette première réunion interexécutifs et sur la douloureuse signification politique de cette réunion à laquelle la Région bruxelloise n'avait pas été conviée. A l'époque, minimisant la portée symbolique de cette réunion à deux et non à trois, vous aviez insisté sur la normalité de cette réunion Wallonie-Flandre, pour étudier des dossiers interrégionaux sans signification aucune pour la Région bruxelloise.

Il y a dix jours, les Gouvernements flamand et wallon ont remis le couvert, si vous nous permettez l'expression, à l'invitation, cette fois-ci, du Gouvernement flamand. A cette réunion de Steenokkerzeel, le Gouvernement régional bruxellois, une nouvelle fois, brillait par son absence et on y a donné une autre publicité que celle à laquelle viennent de faire allusion Mmes Huytebroeck et Mouzon.

Il semble aujourd'hui inopportun de se fonder sur la nature des dossiers étudiés par les deux Exécutifs régionaux pour juger normale l'absence à la table des discussions de notre région. En effet, les Gouvernements wallon et flamand ne se sont pas contentés, cette fois-ci, d'évoquer des dossiers interrégionaux mineurs; des points qui intéressent au plus haut point la Région bruxelloise elle-même ont été traités par MM. Dewael et Van Cauwenberghe. Parmi ceux-ci, citons notamment l'avenir de la SNCB et les investissements à venir dans le domaine du rail. Il nous semble que ces questions relèvent de l'intérêt des trois régions, et pas seulement de la Région flamande et de la Région wallonne. La réunion de Steenokkerzeel a pu donner l'impression d'une volonté des deux autres régions de tenter de se mettre d'accord sur le dos des Bruxellois. La répétition de ces rencontres risque à brève échéance de multiplier les occasions pour les Wallons et les Flamands de s'arranger sur le dos de la troisième région, systématiquement écartée de la table des négociations.

J'aimerais vous interroger, Monsieur le Ministre-Président, sur les points suivants.

Le Gouvernement régional bruxellois a-t-il manifesté auprès du Gouvernement flamand et du Gouvernement wallon un quelconque mécontentement sur la manière dont ces rencontres ont été organisées ?

Vous aviez déclaré, Monsieur le Ministre-Président — vous l'aviez même dit ici lors d'une séance de notre Parlement — que vous souhaitiez organiser des rencontres trilatérales. Il y a un certain nombre de mois que vous aviez fait cette déclaration. J'aimerais savoir si ces invitations ont été lancées. Si non, comment justifiez-vous ces retards ? Si oui, quelles sont les réponses obtenues ? Il nous semble, en effet, que ces réunions trilatérales sont la seule manière d'affirmer réellement Bruxelles comme Région à part entière. Dans un Etat qui deviendra, malheureusement, selon nous, confédéral au lendemain du vote des accords du Lambermont, la création de l'axe Wallonie-Flandre a de quoi inquiéter Bruxelles, comme l'ont confirmé les accords du Lambermont eux-mêmes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rappeler le chemin parcouru en ce qui concerne les rencontres entre Gouvernements. Sous les législatures précédentes, de 1989 à 1999, aucune rencontre n'a eu lieu entre ministres bruxellois et wallons ni entre ministres bruxellois et flamands.

Depuis 1999, une seule rencontre a eu lieu, par ailleurs arrachée aux forceps, entre MM. Picqué et Van den Brande, mais elle est restée sans lendemain. Depuis 1999 donc, un mouvement s'inscrit dans un sens positif, pas assez rapidement à mon sens mais une réunion a eu lieu à la fin de l'année passée, entre les Gouvernements bruxellois et wallon; une autre réunion a eu lieu — vous constaterez que nous avons abordé des choses concrètes et qu'il ne s'agissait pas de symbolique uniquement — entre ministres flamands et bruxellois.

Cela dit, nous sommes dans un Etat fédéral dont la nature n'interdit pas que deux régions puissent se rencontrer.

Je rappelle que l'intérêt des domaines afférents au RER, au canal Charleroi-Bruxelles ou à la SNCB est tel qu'une réunion tripartite est souhaitable. J'espère qu'on pourra y parvenir, mais en attendant la discussion est déjà bilatérale, ce qui était impensable, il y a deux ans.

Nous avons donc eu une rencontre et il était convenu qu'elle devait avoir lieu entre les ministres compétents pour les points inscrits à l'ordre du jour.

Ce qui complique la composition des délégations, c'est que des ministres flamands — ce Gouvernement fusionne la communauté et la région — détiennent des compétences étrangères aux compétences de la Région bruxelloise. Nous avons donc décidé de nous réunir entre ministres « surcompétents ». La Région bruxelloise était représentée par cinq ministres et un secrétaire d'Etat compétents sur les points que je vais vous citer. Du côté néerlandophone, tous les partis composant le Gouvernement flamand étaient représentés : par M. Dewael, Mme Dua, MM. Anciaux et Stevaert.

Cinq points étaient à l'ordre du jour :

— les normes environnementales de l'aéroport de Bruxelles-National. Compétence de Mme Dua et de M. Gosuin;

— la mobilité (RER et mesures d'accompagnement). Compétence des ministre et secrétaire d'Etat bruxellois M. Chabert et M. Delathouwer et du ministre flamand M. Stevaert;

— le dragage du canal. Compétence de M. Chabert et de M. Stevaert;

— coordination des attachés commerciaux. Compétence de M. Gosuin et de M. Sauwens.

Mais ce dernier s'était excusé. C'est M. Dewael qui a été mandaté pour parler en son nom.

Un accord est rapidement intervenu sur un point important et nous devons également envisager le dialogue à établir entre nous en ce qui concerne la Présidence belge de l'Union européenne. M. Tomas est porte-parole de la Belgique pour le Conseil du marché intérieur et je présiderai le Conseil de la recherche. M. Tomas parlera bien entendu au nom des trois régions. Quant à moi, je devrai présider en tenant compte aussi des intérêts, en tout cas d'une perspective des Quinze, et de notre pays dans son ensemble.

Des décisions concrètes ont été prises. En ce qui concerne les normes de bruit appliquées à l'aéroport de Bruxelles-National, nous avons convenu qu'il n'était pas normal qu'il y ait des normes différentes — plus strictes, d'ailleurs, en Région bruxelloise et moins strictes en Région flamande.

Un groupe de travail technique interrégional sera mis sur pied et aura pour mission :

- la définition d'une courbe de gêne se référant à l'indice Lden tel que défini dans la directive cadre sur le bruit ambiant;
- l'harmonisation des méthodes de mesure et l'échange d'informations sur les résultats des mesures;
- l'instauration d'une norme d'exposition en SEL et Laeq harmonisée entre Régions flamande et bruxelloise.

Ces éléments intéressent des dizaines de milliers d'habitants du Brabant flamand et du nord-est de Bruxelles, et aussi bien la ville de Bruxelles que la commune de Woluwé.

Un deuxième point a été acquis. Afin de donner l'impulsion indispensable à la réalisation d'un RER autour de Bruxelles, nous avons décidé de faire pression ensemble pour que les décisions prises depuis 1999 par le Gouvernement fédéral et la CIMIT soient exécutées sans délai. Je rappelle que la CIMIT est la Conférence interministérielle des transports relative aux RER et aux chemins de fer. Nous voulons également faire pression ensemble sur le Gouvernement fédéral pour que de meilleurs services ferroviaires soient offerts sur l'infrastructure existante, vers Bruxelles. Nous souhaitons également que l'on reconnaisse le besoin d'une meilleure accessibilité de Bruxelles. Un groupe de travail a également été mis sur pied à cet effet. MM. Chabert, Delathouwer et Stevaert devront l'animer.

J'en arrive à la gestion et au dragage du canal Anvers-Bruxelles se prolongeant vers Charleroi. Il y aura une concertation systématique pour la gestion entre le port de Bruxelles et son homologue néerlandophone et le cas échéant, entre les ministres responsables des deux régions et la reprise des négociations en vue de conclure un accord de coopération. Tous les aspects de la gestion et de l'exploitation du canal seront examinés. Enfin, il y aura une organisation conjointe de la promotion des potentialités du canal Bruxelles-Charleroi au niveau de la navigation intérieure en général, afin de contribuer à la réalisation d'une plate-forme multimodale qui permettra de diriger le transport de marchandises par route vers la voie d'eau. Il y aura également une coordination des travaux de dragage.

J'en arrive au quatrième point concret que je vous présente en résumé. Nous avons décidé de relancer les discussions afin d'aboutir à un accord plus large que celui qui porte actuellement sur trois postes seulement, en vue de faire coopérer nos attachés économiques et commerciaux. MM. Gosuin et Sauwens sont chargés de ce dossier. Nous tenterons de nous mettre d'accord pour qu'il n'y ait pas trois pour des marchés où la présence d'un seul suffit, et pour nous représenter les uns les autres sur les marchés où nous ne sommes pas à même d'envoyer chacun un représentant.

Quant à la Présidence belge de l'Union européenne, nous avons mis au point des modalités de dialogue visant à défendre ensemble certains points de vue — je n'entre pas dans les détails techniques — notamment d'évoquer l'importance des régions à pouvoir législatif dans la Communauté européenne.

Certains estimeront que tout cela n'est pas substantiel. Pour ma part, je considère que ces cinq domaines sont très importants. Nous avons avancé. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de conférence de presse mais nous avons décidé dès le départ que chaque ministre répondrait à la sortie aux questions qui lui seraient posées.

Nous avons donc progressé mais il faut aller encore plus loin. Je partage le point de vue de M. Cerexhe, je crois aussi qu'il est inéluctable qu'il y ait un jour — cette année je l'espère — des réunions trilatérales sur certains sujets. J'en ai cité quelques-uns mais il y en a probablement d'autres. J'espère que nous progresserons dans ce sens. En tout cas, MM. Gosuin et Tomas étaient présents tout comme moi lors de la rencontre avec les ministres flamands. Elle s'est déroulée dans un climat excellent et constructif. Nous n'avons à aucun moment eu l'impression de ne pas être traités en partenaire important. Je pense que la Flandre a compris qu'en unissant nos poids politiques face au fédéral pour faire avancer certains dossiers, nous pourrions progresser.

Il y a des intérêts conjoints, entre la Flandre et la Wallonie, qui ne sont pas nécessairement les mêmes qu'entre la Flandre et Bruxelles et qu'entre Bruxelles et la Wallonie.

Je pense qu'il est tout à fait normal, pour certains dossiers, de travailler tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, étant entendu que, pour certains dossiers, des réunions trilatérales s'imposent manifestement.

Cela dit, je laisse à la presse le soin de faire les exégèses qu'elle souhaite. C'est normal. La liberté de la presse est une chose importante dans notre pays. Toutefois, je ne pense pas qu'il faille organiser son action politique en fonction de ce qu'on lit le matin dans la presse. Napoléon III faisait cela et cela ne lui a pas porté bonheur.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, le problème c'est que ce qui figurait dans la presse était quand même assez unanime.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il fallait aussi lire la presse flamande.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Les trois intervenants sont intervenus de la même manière. Nous avons tous dit que c'était important. En tout cas, je pense sérieusement qu'en un an et demi, nous avons probablement fait un plus grand pas qu'en dix ans, précédemment, dans la Région bruxelloise.

Je ne dis pas que cette rencontre n'était pas importante et quand je vous entends citer les thèmes abordés, je suis convaincue qu'elle l'était. On comprend alors d'autant moins la gêne du Gouvernement flamand à s'afficher publiquement avec le Gouvernement bruxellois. Le Gouvernement flamand doit comprendre que des collaborations ne peuvent être que positives pour les deux autres régions.

Entre aborder des questions importantes et appliquer des décisions, il y a évidemment une marge. Nous attendons donc, dans les prochains mois, des gestes forts et la concrétisation de cette volonté. Pour ne prendre que deux dossiers, par exemple le RER ou la SNCB — on en reparlera certainement dans les mois qui viennent — c'est très significatif. Nous verrons bien ce que l'on fait, du côté flamand, de l'avis des Bruxellois sur les investissements ferroviaires et aussi par exemple, sur le dossier de l'intégration tarifaire, où il faut une nécessaire collaboration, et en matière d'environnement, tout à fait d'accord pour le dossier aéroport.

Je répète qu'il faut demander un geste fort à la Région flamande en ce qui concerne l'abandon du projet de Drogenbos. Ce serait un geste tout à fait concret.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, monsieur le Ministre-Président, la question de savoir si vous vous rencontrez de Gouvernement à Gouvernement ou de ministre à ministre n'est pas une question théorique ou juridique. Je prendrai l'exemple de ce que vous nous avez dit en matière ferroviaire. Personnellement, je ne suis pas certaine qu'il soit très prudent de s'engager dans des négociations avec le Gouvernement flamand,

unilatéralement, sur les questions de l'accès à Bruxelles, de l'exploitation des lignes existantes, alors que l'on sait qu'il y a également des revendications très importantes pour la ligne Namur-Bruxelles et l'accès de la Wallonie, en ce domaine. Je me méfierais donc quelque peu.

Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas eu de conférence de presse. Chaque ministre répondait à la presse comme il le souhaitait. Y aura-t-il une réponse univoque engageant le Gouvernement sur ce sujet ? Y aura-t-il un communiqué de presse du Gouvernement et, si celui-ci n'est pas le même que les réponses individuelles des ministres, qui faudra-t-il croire ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez dit, à juste titre, que c'était un premier pas, mais on a vraiment l'impression, et c'est une question d'image, que lorsque les Gouvernements wallon et flamand se rencontrent, cela se fait en grande pompe, en tout cas vis-à-vis de l'extérieur. En revanche, lorsque le Gouvernement flamand rencontre le Gouvernement bruxellois, on perçoit une volonté de longer les murs. Je dirai que cela fait malheureusement partie de la stratégie de M. Dewael — et ce n'était certainement pas mieux avec M. Van den Brande dans le passé — de ne pas considérer notre région comme une région à part entière. Les déclarations qu'il a faites, il y a quelques semaines, vont dans ce sens.

Je vous suggère donc monsieur le Ministre-Président, de lancer vous-même une invitation pour une rencontre trilatérale. Cela obligera les uns et les autres à se positionner.

Qu'est-ce qui vous empêche, en tant que Ministre-Président de la région centrale de notre pays, de lancer l'invitation à laquelle vous avez fait allusion, voici quelques semaines ? Selon moi, ce serait une bonne initiative.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je songe à le faire. Cependant, pour avoir une chance d'aboutir, il faut que je puisse, au préalable, procéder à certaines opérations diplomatiques et de préparation psychologique.

M. Denis Grimberghs. — Comme Ducarme !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour certains, l'évolution des mentalités a été très grande. Il faut dès lors laisser le temps faire son œuvre et permettre aux gens d'expliquer certains retournements d'attitude, etc.

Mme Huytebroeck a eu la correction de reconnaître que l'on avait fait un pas important en avant, même si ce n'est pas encore parfait, je le reconnais. Mais on a abordé des sujets concrets, importants, qui nous intéressent tous et qui touchent également beaucoup de gens dans le Brabant flamand et parfois, au-delà. Effectivement, à un moment, je pourrais prendre l'initiative, en tant que Bruxellois, d'inviter mes deux collègues à venir parler d'un sujet qui préoccupe aussi, à juste titre, Mme Mouzon. Nous

connaissions les problèmes concernant le RER, les liaisons avec la Wallonie. Nous sommes allés à la réunion conscients des points de vue des francophones en la matière. Les points sur lesquels nous avons abouti à des positions communes ne sont en rien contraires aux intérêts francophones. Sur ce terrain, nous avançons avec la prudence, la circonspection nécessaire mais aussi la volonté de trouver des alliés tant du côté flamand que wallon, lorsque c'est possible. Des divergences de vue peuvent subsister. Cependant, si le fait de ne pas être d'accord sur certaines questions devait nous empêcher d'aborder les autres sujets, nous serions en plein illogisme. Personne ne nous demande cela dans cette assemblée.

Madame la Présidente, je pense que nous avons été suffisamment explicites tant sur le plan des questions que des réponses.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je tiens à préciser que nous ne créons pas d'incident de séance, car la séance sera suffisamment longue. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que depuis ce matin, certains bancs de la majorité sont complètement vides !

Mme la Présidente. — D'où je me trouve, je le vois probablement mieux que vous !

M. Michel Lemaire. — Les parlementaires ne sont pas là. Les ministres ne répondent pas. C'est la bérézina totale, Madame la Présidente. L'opposition est majoritaire !

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

We zetten thans de interpellaties voort.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER TOT DE HEREN ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE STAND VAN ZAKEN VAN HET BRUSSELS KLIMAATPLAN IN HET KADER VAN HET KYOTO-PROTOCOL EN HET BELGISCH VOORZITTERSCHAP VAN DE EU »

Bespreking

INTERPELLATION DE MME ADELHEID BYTTEBIER A MM. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU

GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN CLIMAT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET DE LA PRESIDENCE BELGE DE L'UE »

Discussion

De Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het ontwikkelen van haar interpellatie.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb aandachtig geluisterd naar het vorige debat en ik moet toegeven dat het onbegrip dat aan Vlaamse politici wordt toegeschreven, mij bekend voorkomt. Ook ik moet soms aanhoren dat ze twijfelen aan de echtheid van ons parlement en onze regering. Mij lijkt het alvast de beste strategie te zijn dat de Minister-Voorzitter vooral in concrete dossiers met de Vlaamse regering samenwerkt.

Dat geldt zeker voor het Kyoto-dossier. Wanneer de Brusselse Regering en het Parlement een beleid uittekenen om de in het Verdrag van Kyoto opgelegde normen in het gewest te halen, en aantonen dat ze hun verantwoordelijkheid opnemen, dan zullen ze ongetwijfeld door de andere twee gewesten ernstig worden genomen. En hiermee ben ik tot de kern gekomen van mijn interpellatie.

Hoewel het Verdrag van Kyoto heel abstract lijkt — de stad zelf ligt aan de andere kant van de wereld — is dat het eerste wettelijke initiatief om wereldwijd te komen tot de vermindering van de CO₂-uitstoot. Het belang ervan wordt vaak onderschat. Het broeikaseffect doet mij denken aan de kikker die, wanneer hij in kokend water wordt gezet, er onmiddellijk uitspringt. Als men de kikker echter in koud water zet en het water langzaam opwarmt, zal hij blijven zitten en uiteindelijk doodgaan. Dat staat ons te wachten wanneer we onze verantwoordelijkheid niet opnemen. Het broeikaseffect is geen fabeltje. Lange tijd beweerde men dat de opwarming van ons klimaat door menselijke interventie, een gedachtespinsel was van radicale groenen. Dat wordt echter tegengesproken door allerhande wetenschappelijke studies. Recent nog toonde het door de Verenigde Naties opgerichte Intergouvernemental Panel on Climate Change aan dat we ons tussen 1990 en 2080 mogen verwachten aan een opwarming van het aardoppervlak met 3° Celsius en een verhoging van het zeepeil met 60 centimeter. Hierdoor zullen verschillende eilanden onder het zeeniveau komen te liggen. Nu reeds worden we herhaaldelijk geconfronteerd met overstromingen en we stellen al klimaatveranderingen vast.

In 1997 werd het wettelijk bindende Kyoto-protocol gesloten in het kader van het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake Klimaatveranderingen. Daarin wordt per land vermeld welke reductie van broeikasgassen ze moeten nastreven. De Belgische regering heeft de bepalingen overgenomen en een nationaal klimaatplan voorgesteld. Daarvoor worden gewestelijke klimaatplannen verwacht. Het is waar dat het verdrag van Kyoto in het gedrang dreigt te komen, omdat bijvoorbeeld de Verenigde Staten hun verantwoordelijkheid niet willen nemen. Zij vinden dat de economische groei ondergeschikt wordt gemaakt aan het akkoord en leven nog steeds in de illusie dat alleen economische groei voor

welvaart en welstand van de bevolking kan zorgen. Gelukkig wordt in de Europese Unie gepoogd om unanimitéit tot stand te brengen over het verdrag. Kijken we even over onze grenzen, dan stellen we vast dat Denemarken bijvoorbeeld al twee derden van de Kyoto-doelstellingen behaalt en dat ook bij onze handelspartners, Duitsland, Nederland en Frankrijk, er schot in de zaak komt. We hebben dus geen enkel excuus om nog langer met de uitvoering van het verdrag te talmen.

Volgens Kyoto moeten we de uitstoot van broeikasgassen verminderen met 7,5 % tegen 2008-2012. Oorspronkelijk lag het na te streven percentage niet zo hoog, maar aangezien de uitstoot sinds het verdrag nog is vermeerderd, staan we nu voor een nog zwaardere opdracht.

Er zijn enkele instrumenten te onzer beschikking. Er is, ten eerste, het federaal klimaatplan. Ten tweede is het de bedoeling van de regering om de belasting op arbeid te verminderen en een belasting op energie in te voeren. Laten we hopen dat het voornemen geen dode letter blijft. Ten derde zou aan privé-gebruikers een belastingvermindering worden toegekend voor rationeel energiegebruik. Ten vierde is de federale regering van plan een duurzaam mobiliteitsbeleid uit te tekenen.

Vraag is hoe de gewesten de vermindering van de CO₂-uitstoot zullen bewerkstelligen. Het Brussels Gewest begint niet van nul. Er is de ordonnantie betreffende de beoordeling en de verbetering van de luchtkwaliteit van maart 1999 en het ontwerp van uitvoeringsbesluit. Ik durf optimistisch te zijn, want de regering heeft ook al een aantal maatregelen genomen. Denken we maar aan de toekenning van subsidies voor zonneboilers. Het probleem is dat die maatregel onvoldoende of niet bij de Brusselaars is bekend. Vergeten we evenmin de ordonnantie voor de bevordering van de economische expansie van juli 1993 waarin financiële steun wordt verleend aan bedrijven voor onder meer hun investeringen in rationeel energiegebruik (REG). De financiële steun gaat echter voor slechts 0,81 % van de investeringen naar REG.

Er zijn enkele witte raven. In Brussel is er een ingenieursbedrijf dat exclusief draait op duurzame energie en projecten terzake voor klanten ontwikkelt. Het moet wel zijn groene energie in Nederland aankopen, wat toch omslachtig is. Het is dus blijkbaar een kwestie van willen. Ik hoop dat de minister straks aangeeft hoe die kleine verwezenlijkingen kunnen worden uitgebreid en versneld.

Op verschillende momenten kunnen we ons met onze plannen profileren. Nog op 22 februari jongstleden was er een interministeriële conferentie, voorbereid door de verschillende betrokken kabinetten. Gisteren stond het Klimaatplan op de agenda van de Brusselse Regering. Duurzame ontwikkeling in een stedelijke omgeving zou, volgens een persbericht van een paar dagen geleden, een van de Brusselse accenten zijn tijdens het Belgische Voorzitterschap van de Europese Unie over enkele maanden. Vandaar mijn vragen.

Ten eerste, welke standpunten hebben de vertegenwoordigers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op de interministeriële conferentie vertolkt? Gaat de minister ermee akkoord dat de 7,5 %-norm lineair door de drie gewesten wordt opgenomen? Is het Brussels Gewest voorstander van een CO₂-energie-taks — dus ook op elektriciteit — of veeleer van een CO₂-taks?

Ten tweede, op gewestelijk niveau moeten convenanten met de industrie worden gesloten. Hoeveel staat het daarmee? Werd het bedrijfsleven daartoe al benaderd?

Ten derde, zullen de privé-gebruikers in Brussel worden gemobiliseerd om energiebesparende maatregelen te nemen? Welk budget is daarvoor vrijgemaakt?

Ten slotte, het Kyoto-protocol is nog steeds niet geratificeerd. Dat moet zowel op gewestelijk als op federaal niveau gebeuren. Wat zijn terzake de plannen en wat is het tijdschema?

*(M. Alain Daems, Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Alain Daems, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw
Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

De Voorzitter. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai déjà eu l'opportunité d'interroger le ministre à propos de la Conférence de La Haye sur le changement climatique. Il semble que cela soit un échec, regrettable pour la Belgique et l'Europe, et aussi, tout particulièrement, pour les pays les plus pauvres.

J'avais demandé au Gouvernement régional de prendre des mesures drastiques afin de diminuer la pollution dans notre région et de lancer un plan de lutte contre le réchauffement climatique s'intégrant dans le plan national. Le réchauffement climatique est un problème planétaire, comme l'a expliqué Mme Byttember, mais il peut être traité à tous les échelons : local, régional, national, européen et international. Chacun détient une responsabilité en la matière. Tous les experts s'accordent à dire que le réchauffement climatique trouve sa cause principale dans l'activité humaine. A cet égard, il est significatif de noter que la température moyenne globale s'est accrue de manière importante à dater de l'industrialisation de nos sociétés. Les effets du réchauffement climatique se font aujourd'hui sentir à la surface de la planète mais, aussi et surtout, ils commencent à affecter les activités humaines comme la santé et l'économie. Il convient de ne pas perdre de vue que le CO₂ reste présent dans l'atmosphère pendant près de 100 ans après avoir été émis. Dès lors, si nous voulons réduire la concentration de CO₂, il convient de diminuer de manière significative notre production actuelle.

Le protocole de Kyoto prévoyant une diminution de 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 n'aura qu'un impact négligeable. Par conséquent, je voudrais, tout comme Mme Byttember, savoir quel rôle vous entendez jouer dans la mise en œuvre d'une politique incitative envers les entreprises et les particuliers. Nous savons que le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze entend boucler son plan climat national annoncé pour la fin du mois de juin, juste avant que notre pays prenne la Présidence de l'Union européenne. Nous avons appris que des réunions intercabines se sont tenues notamment à la fin du mois de février. Le ministre pourrait-il nous exposer ce que lui ou ses représentants ont défendu comme position lors de ces réunions? Peut-il nous confirmer que la Belgique s'engagerait à une diminution de 7,5 % de ses émissions pour 2010? Si tel est le cas, ces 7,5 % s'ajouteront-ils à la diminution que notre pays n'a pas encore réalisée à ce jour? Dans l'affirmative, notre pays devrait atteindre une diminution de 20,5 % de ses émissions pour 2010. Comment pourrait-il y parvenir? Je crois en tout cas qu'une discussion avec le Parlement s'impose avant que le ministre ne s'exprime officiellement.

Je me permets de poser une nouvelle fois les questions qui n'avaient pas reçu de réponse concrète et directe lors d'une interpellation antérieure, quant à l'allocation de subsides à l'isolation des maisons d'habitation et des immeubles à usage de bureaux, y compris l'installation de doubles vitrages; l'instauration d'une prime liée au réglage optimal des installations de chauffage. Le ministre prévoit-il une prime pour les particuliers remplaçant leurs anciennes installations fonctionnant au mazout par des chaudières au gaz à haut rendement, plus performantes ?

Dans le cadre d'une politique incitative, il me semble qu'un traitement différencié entre les particuliers et les entreprises, ainsi qu'entre les PME et les grosses entreprises, s'impose. Dans cet esprit, le ministre pourrait-il exposer les mesures qu'il compte mettre en œuvre et dans quel délai ? Des contacts ont-ils été pris avec les entreprises et les représentants des secteurs professionnels ? Le cas échéant, comment les entreprises ont-elles réagi face aux risques de devoir payer des sommes peut-être importantes en cas de dépassement des normes ? Le ministre a-t-il d'ailleurs déjà imaginé un moyen de contrôle efficace des normes et des émissions produites par les entreprises ?

Je remercie d'ores et déjà le ministre de bien vouloir me répondre de façon claire, complète et précise.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — J'entends bien les questions de Mme Fraiteur, mais elle aurait dû les faire parvenir en temps opportun. Il m'est impossible d'improviser des réponses à des questions aussi précises.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je vous les avais déjà posées précédemment, sans obtenir de réponse précise, Monsieur le Ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous pouviez vous inscrire et déposer vos questions, Madame Fraiteur, auquel cas vous auriez obtenu toutes les réponses.

M. le Président. — Je suppose, Monsieur le Ministre, que comme dans d'autres cas, Mme Fraiteur pourra vous soumettre son texte et recevoir plus tard les réponses à ses questions effectivement très intéressantes.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Bien sûr, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, je voudrais féliciter ma collègue, Mme Byttebier, d'avoir déposé cette interpellation car cette problématique est essentielle non seulement aujourd'hui mais pour le siècle à venir. Je suis peut-être un peu plus dubitatif en ce qui concerne la recette du poulet à la Byttebier. Je demanderai peut-être à ma collègue de me l'expliquer de façon plus précise.

Sur le fond de son interpellation, je crois en effet que nous devons nous poser la question de la meilleure façon de répondre au prescrit prévu par l'Union européenne en ce qui concerne le protocole de Kyoto, c'est-à-dire une diminution de 7,5 % des gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990.

Mme Byttebier a interpellé les ministres de l'Environnement et de l'Energie. Je voudrais m'adresser à eux mais aussi à un absent, le ministre des Transports, car tous trois sont concernés directement par la mise en œuvre du protocole de Kyoto et je pense que, lors des négociations sur le Plan National Climat, il est important que soient présents non seulement le ministre qui a l'Environnement dans ses attributions, mais aussi ses deux collègues de l'Energie et des Transports. C'est un dossier très important pour notre région, en particulier en termes de coûts, que nous devons assurer sur la période couverte par le Plan National Climat en préparation, soit de 2001 à 2012.

Messieurs les Ministres, au fur et à mesure que je suis ce dossier, l'ampleur de la tâche m'interpelle. Nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport aux niveaux de 1990, mais comme nos émissions ont crû ces dernières années, c'est à une réduction réelle de près de 16 % que nous allons devoir nous atteler. Et ce n'est que le début d'un long chemin, le panel international des scientifiques ayant indiqué récemment que, dans l'avenir, les réductions d'émissions devront être beaucoup plus importantes pour atteindre des pourcentages de 50, voire 60 % du niveau de 1990.

Notre gouvernement a donc du pain sur la planche. Nos gouvernements, devrais-je dire, et, en premier lieu le Gouvernement fédéral.

D'abord parce que c'est lui que l'Union européenne reconnaît et qui est chargé de remettre un plan climat national au 2^e semestre de 2001; ensuite parce que, précisément, la Belgique assurera la Présidence du Conseil européen pendant la 2^e moitié de 2001; et enfin, parce que le Gouvernement fédéral dispose des armes absolues par rapport à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto : l'arme fiscale et l'arme des normes de produit.

Ce que je dis ici dans une enceinte régionale, je le dis également dans une enceinte fédérale : la responsabilité du Gouvernement fédéral est primordiale. Sans doute les régions doivent-elles être parties prenantes à l'effort, mais en tenant compte de leurs compétences et de leur capacité respective à répondre aux objectifs communs. Je suis tout de même frappé de constater que la Belgique est le seul Etat membre de l'Union européenne où il est demandé aux pouvoirs fédérés de mettre en œuvre de manière linéaire l'objectif de réduction de 7,5 % des gaz à effet de serre.

Cela n'est demandé ni en République fédérale d'Allemagne, ni en Espagne, ni en Italie, pour parler des pays fédéraux ou en voie de fédéralisation. On ne demande pas à Berlin de pratiquer la même réduction que le Land de Bavière. On ne demande pas cela à Madrid par rapport à l'Andalousie.

Cela me paraît défier le simple bon sens, singulièrement pour ce qui concerne Bruxelles, région spécifiquement urbaine et donc subissant une concentration d'émissions de gaz particulièrement importante au regard de sa superficie. Autre singularité qui a été proposée à la Conférence interministérielle élargie de l'environnement : organiser au sein de la Belgique un système de commerce de droits d'émission. On voit où cela nous mène : Bruxelles serait contraint, compte tenu de l'objectif linéaire de 7,5 %,

d'acheter des droits d'émission à la Flandre et à la Wallonie. Or, le système du commerce des droits d'émission, déjà contestable en soi mais que nous avons accepté dans le cadre du règlement du protocole de Kyoto, se situe dans un contexte international et non intranational, comme envisagé au niveau fédéral.

Messieurs les Ministres, n'est-il pas dans l'intérêt de notre région — et de l'environnement — que le niveau fédéral fixe en premier lieu les objectifs qu'il peut atteindre et que les régions contribuent complémentaires à l'objectif fixé ? Je le répète, la fiscalité et les normes de produit sont des armes très efficaces dont peut user le pouvoir fédéral; dès lors que les seuils de réduction auraient été fixés, il reviendrait aux régions de régler le solde. Bien sûr, cela devrait se faire selon une clé de répartition respectant l'équité entre régions.

Naguère, un groupe de travail interfédéral et interministériel sur la fiscalité automobile avait émis des suggestions très concrètes. A l'heure de plans annoncés tant sur la mobilité que sur le climat, ne serait-il pas temps de s'orienter vers une politique fiscale automobile basée sur l'utilisation plutôt que sur la possession d'une voiture, d'éliminer les discriminations existantes vis-à-vis des voitures LPG et de réviser progressivement les différences de taxation entre diesel et essence en fonction des connaissances plus récentes sur la pollution atmosphérique due aux véhicules diesel, pour ne citer que trois exemples évidents ?

Dans ces trois exemples, la responsabilité de la décision appartient au niveau fédéral.

Il y a donc, je le répète, du pain sur la planche. Et, comme Mme Byttebier, je crois qu'il y va de la crédibilité de notre pays de réaliser une avancée en ce qui concerne le Protocole de Kyoto sous la présidence belge.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, aborder la question du protocole de Kyoto et de son application en Région bruxelloise, c'est un peu parler de corde dans la maison d'un pendu. En effet, depuis 12 ans que la Région de Bruxelles-Capitale existe, les politiques menées en matière énergétique ont été absolument déficientes. Mon groupe a interpellé à plusieurs reprises sur ce dossier, a dénoncé l'inertie du Gouvernement, mais en vain. Les budgets réellement dépensés ont toujours été indignes : entre 10 et 25 millions par an, alors qu'il aurait fallu 10 fois plus ...

Tout le monde en est conscient.

Pas étonnant dès lors que nous soyons aussi loin des objectifs prévus par Kyoto. Rappelons que la Belgique, et donc ses régions, devrait parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % entre 1990 et 2010. Or, les derniers chiffres dont nous disposons font état d'une augmentation depuis 1990 : 16 % pour la Belgique et 19 % pour la Région bruxelloise en six ans.

Une première question s'impose dès lors : des chiffres plus récents existent-ils et sont-ils un peu moins catastrophiques ? Je crains que non.

Sachant que les émissions de CO₂ en Région bruxelloise sont dues à 40 % au chauffage domestique, à 20 % au chauffage des bureaux et à 30 % à la circulation automobile — ne restent que 10 % pour l'industrie, plus rare chez nous — on voit immédiatement quels types d'efforts devraient être faits ... Hélas, il

faut bien constater la très grande inaction de la région à cet égard. Pour ce qui est de la mobilité, des débats ont souvent eu lieu entre nous.

Ce matin encore, lorsque nous abordions la politique du stationnement, qui est un des outils permettant de diminuer le trafic et donc les émissions de CO₂. Mais l'on sait combien il est difficile de convaincre certains qu'une réduction drastique de l'utilisation excessive de la voiture individuelle doit être une priorité des politiques de déplacements. L'évolution des mentalités de nos responsables politiques est bien trop lente ... Pour ce qui est du chauffage, les débats dans cette assemblée ont été quasi aussi indignes que la politique régionale. Je peux, là, m'en accuser puisque nous avons peu mis l'accent sur ce sujet.

Et pourtant, primes à l'isolation, soutien au solaire passif ou actif, audits énergétiques, choix de combustibles moins générateurs de CO₂, cogénération, sensibilisation des consommateurs : il y a tant d'initiatives à prendre que l'on est étonné de la passivité de notre Gouvernement.

La seule nouvelle positive et récente est que le Gouvernement a soumis un avant-projet d'ordonnance portant assentiment du protocole de Kyoto. Evidemment, une ordonnance de deux articles cela ne demande pas trop de travail ... Je vais quand même essayer de dépasser les sentiments négatifs inspirés par 12 années de déceptions. Il y a 10 jours, lors de la présentation du programme de travail de l'IBGE, son directeur annonçait, en réponse à nos questions, que l'équipe qui s'occupe d'énergie vient enfin d'être renforcée et a vu son effectif doubler. Même si cela reste une équipe qu'il faudra encore renforcer, nous pouvons peut-être espérer la définition prochaine d'une politique énergétique dynamique et de quelques actions significatives. Il nous a aussi annoncé que son Institut avait concrétisé un des engagements inclus dans l'ordonnance « air » votée en juin 1999, à savoir un « plan air » destiné à améliorer la qualité de notre atmosphère. Comme il se fait que, par une heureuse coïncidence, la plupart des mesures qui améliorent la qualité de l'air ambiant local ont aussi une influence positive sur les émissions de CO₂, je me mets à rêver qu'enfin, notre région lance une enquête publique relative à un plan dont les conséquences seraient positives à la fois pour l'air de notre ville et celui de la planète.

J'espère, Madame Byttebier, que vous excuserez le ton un peu désabusé avec lequel je me suis joint à votre interpellation mais l'expérience m'incite à ne guère faire confiance à notre Gouvernement en ces matières. De plus, nous venons juste d'apprendre que le nouveau président des Etats-Unis vient de renier toutes ses promesses électorales et, pour faire plaisir aux marchands de charbon qui sont ses sponsors électoraux, il refuse d'appliquer le protocole de Kyoto dans son pays. Sachant que les Etats-Unis contribuent à eux seuls à 25 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète et sont responsables, dans le cadre du protocole de Kyoto, de 35 % des efforts à réaliser si l'on veut atteindre les objectifs fixés, on peut raisonnablement estimer que l'on atteindra très difficilement la ratification par des pays qui ont 55 % des efforts à faire pour mettre en œuvre le protocole. La bêtise et l'égoïsme — mais je ne parle pas ici de la Région bruxelloise — ont donc pour résultat que notre civilisation continue sa marche en avant vers le suicide collectif. Nous étions au bord du gouffre et nous avons fait un grand pas en avant.

Enfin, n'oublions pas que la nécessaire transposition de la directive européenne ...

Monsieur Tomas, c'est vous que j'interpelle. Si vous faites attention à mes propos, peut-être pouvons-nous espérer que vous réagirez.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Moi, j'ai diminué ma consommation de gaz de chauffage.

M. Alain Adriaens. — C'est très bien que vous soyez un individu conscient et organisé, mais en tant que ministre, prenez aussi des initiatives qui permettront à un million de Bruxellois de faire eux aussi des économies. Vous pouvez multiplier votre capacité d'agir par un million. Profitez-en. Je poursuis mon intervention :

Vous êtes responsable, Monsieur Tomas, de la nécessaire transposition de la directive européenne sur la libéralisation du marché de l'énergie. Ce pourrait être une occasion d'impulser une dynamique nouvelle en cette matière. Hélas ! Alors que la Flandre a voté son décret en juillet dernier et que la Wallonie vient de le faire, en janvier, il faut bien constater que le Parlement bruxellois n'est saisi à ce jour d'aucun texte d'ordonnance. Les convoyeurs attendent, mais signalons que le petit groupe de l'opposition qu'est ECOLO, sous la primo-signature de Mme Meunier, a déposé une proposition sur ce thème depuis septembre 2000. Il faut croire que nous avons une plus grande capacité de travail que le Gouvernement !

Dès lors, si des collègues en viennent, de plus en plus nombreux, à partager mon appréciation sur l'absence totale de dynamisme du Gouvernement sur ce vaste dossier « énergie/protocole de Kyoto/climat », peut-être peuvent-ils se mobiliser pour mettre en chantier une résolution telle que celle que des parlementaires de plusieurs partis démocratiques de l'assemblée wallonne ont initiée en date du 17 janvier. Peut-être serait-ce utile pour vitaminer un Gouvernement apathique. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme l'a souligné Mme Byttebier, dans le cadre des négociations qui ont suivi le protocole de Kyoto, la Belgique s'est vue assigner l'obligation de réduire de 7,5 % ses émissions de gaz à effet de serre, et ce à l'horizon 2008-2012. Ce qui suppose la mise en œuvre de mesures importantes et efficaces, afin de réussir ces objectifs.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit le plan climat déposé par M. Deleuze auquel fait référence Mme Byttebier. A ce stade, le programme fédéral préconise notamment une série de dispositions qui concernent tant les secteurs résidentiels et des services, les secteurs de l'énergie et des transports que l'industrie.

Au-delà des chiffres et des pourcentages, je pense que personne, excepté peut-être le président des Etats-Unis, ne songe à mettre en doute la nécessité de trouver des solutions réalistes et applicables car le problème environnemental soulevé par ces émissions de gaz est lui très réel. C'est pourquoi le Groupe Socialiste souscrit pleinement à la réalisation de ces objectifs, via la mise en œuvre de mesures efficaces et opportunes.

En outre, les dispositions préconisées relèvent non seulement des compétences fédérales mais également de celles des régions. A cet effet, Mme Byttebier plaide pour l'élaboration d'un plan bruxellois qui devrait être intégré dans le plan national.

Constatons néanmoins que sur le plan environnemental, les limites des frontières régionales n'offrent pas vraiment de pertinence. Dès lors, l'application d'une réduction de 7,5 % linéaire, c'est-à-dire équivalente pour chacune des trois régions, nous paraît quelque peu absurde.

En effet, contrairement aux autres régions, Bruxelles, en tant que Ville-Région, est essentiellement une zone urbaine densément peuplée. Nous devons donc partir d'une analyse pertinente de notre situation spécifique afin de déterminer dans quelle mesure et par quels moyens nous pourrions contribuer efficacement à l'objectif national de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Ainsi, on constate qu'en Région bruxelloise, ce sont principalement les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) et, dans une moindre mesure, de CH₄ (méthane) qui participent au réchauffement de la planète.

En ce qui concerne les origines de ces émissions, nul ne s'étonnera que la source la plus importante des émissions de CO₂ à Bruxelles est le chauffage, vu que dans un centre urbain, on trouve surtout des activités tertiaires et résidentielles.

Cependant, nous ne pourrions imposer au secteur domestique bruxellois de supporter plus particulièrement le poids de la réduction des émissions, sous prétexte que l'on envisage une répartition linéaire des objectifs nationaux entre les trois régions.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Dans le même ordre de réflexions, la Région bruxelloise, en raison de son statut particulier de capitale nationale et internationale, concentre la majorité de ses activités dans le secteur tertiaire. De ce fait, les émissions de CO₂ en provenance des bureaux y sont proportionnellement plus importantes. Toutefois, il faut bien reconnaître que cette spécificité bruxelloise ne favorise pas la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de réduction des émissions.

Enfin, on constate que c'est le secteur des transports qui présente l'autre tendance la plus lourde et la plus continue dans l'accroissement significatif des émissions dans notre région. Il y aurait donc lieu de réserver une priorité aux initiatives à prendre dans ce secteur. Dans ce domaine, on pourrait renforcer les mesures ayant pour objectif de diminuer la pollution engendrée par l'utilisation des véhicules individuels. Il me semble aussi qu'il faudrait surtout agir sur la création d'une offre concurrentielle crédible au niveau des transports publics, notamment via la mise en œuvre dans des délais restreints du RER.

Ainsi, comme je l'ai déjà dit, ces mesures relèvent non seulement des compétences régionales mais également des compétences fédérales. C'est pourquoi, il nous paraît légitime de solliciter aussi l'apport du fédéral afin de mieux répondre à des préoccupations assez clairement partagées.

En conclusion, dans l'hypothèse où des objectifs chiffrés seraient définis par le Gouvernement fédéral, le groupe socialiste estime qu'il est primordial que chaque région contribue à la réalisation de ceux-ci, compte tenu de ses propres spécificités.

Pour réussir, il importe également que tous les acteurs concernés y participent de manière équitable, c'est-à-dire dans les limites de leurs responsabilités et situations respectives. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le débat est évidemment très complexe et je n'aurai pas l'outrecuidance de le résumer à un seul enjeu bruxellois du style « il y a des mauvais élèves dans la classe »; ce serait un peu court et peu crédible.

Je vais d'abord commencer par donner les chiffres tels qu'ils sont. Il y a entre 1990 et 1998 une progression de CO₂ de 11 % en Région bruxelloise. On constate cependant une diminution de CH₄ (méthane) de 5 % sur la même période.

En termes de répartition, ce qui montre bien aussi le côté « externalité », exogène de Bruxelles, la production de CO₂ se répartit ainsi : chauffage/logements privés, tertiaire, bureaux, activité économique de Bruxelles : 68 %; transports : 17,8 %; processus industriel : 11,5 %. Pour le CH₄, la répartition est la suivante : l'industrie : 65 %, essentiellement dans la distribution du gaz naturel. On parle évidemment de choses qui ne sont pas des phénomènes énormes puisqu'il s'agit essentiellement de fuites dans les réseaux. Il faut savoir relativiser les chiffres chauffage : 13 % et transports : 12 %.

Il me semble qu'un certain nombre d'intervenants ont compris qu'une région comme la nôtre est placée devant un défi complexe et que les solutions doivent être trouvées dans un cadre global et général. Je n'aurai pas l'outrecuidance de dire : « depuis deux ans, est-ce que les choses vont mieux ? Y a-t-il eu une réduction considérable de tel ou tel polluant ? ». Je ne vais pas entrer dans ce calcul parce que je crois que le problème est beaucoup plus complexe.

J'en viens aux questions essentielles. Quid de la diminution de 7,5 % ? Comment doit-on y arriver ? Quelle est la place du fédéral dans ces missions ? Le fédéral doit-il simplement fixer l'objectif et dire : C'est à vous Mesdames, Messieurs, de le réaliser et à moi d'observer et de compter les points.

Le fédéral n'a-t-il pas une responsabilité importante dans ce domaine ? Quels sont ces instruments ? Quid du débat autour de la taxe « énergie » ? La Belgique devrait-elle lever seule une taxe CO₂ ? Est-ce que seule Bruxelles devrait le faire ? Voilà des débats importants. Il y a aussi la problématique des droits d'émission. Accepte-t-on dans ce pays qu'on puisse acheter le droit de polluer et que certaines firmes soient pénalisées en fonction de leur structure ?

Enfin, j'en viens à ce qui est inscrit dans la déclaration gouvernementale, ce qui était en chantier, ce qui est en préparation et les efforts que nous pouvons consentir.

Tijdens de debatten tussen de gewesten en de federale overheid is de lineaire vermindering van 7,5 % uitvoerig besproken. Er is evenwel geen consensus bereikt. Het lijkt ons alvast niet redelijk om van de drie gewesten dezelfde vermindering te eisen : die vermindering is immers heel wat moeilijker voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dan voor de andere twee gewesten. De emissies in Brussel worden vooral veroorzaakt door verwarming en vervoer. We zullen dus maar zeer beperkte resultaten kunnen bereiken

op het vlak van de ondernemingen, in tegenstelling tot de twee andere gewesten.

Door de verdeling van de bevoegdheden tussen de gewesten en de federale overheid is het bovendien moeilijk de inspanningen van elke partij te evalueren. Als in België de uitstoot van broeikasgassen in totaal met 7,5 % moet worden verminderd, lijkt het ons moeilijk precies te zeggen in welke mate elk bevoegdheidsniveau hiertoe moet bijdragen. Gisteren, 15 maart, heeft de Brusselse Regering de federale Regering gevraagd om haalbare doelstellingen vast te stellen voor haar eigen bevoegdheden, ik denk onder meer aan productnormen en autobelasting. Zodra de federale doelstellingen vastgelegd zijn, moeten de doelstellingen van de gewesten worden berekend door een onafhankelijk orgaan, en dit in overleg met de gewesten.

Het BIM werkt momenteel aan een ontwerpplan voor de structurele verbetering van de luchtkwaliteit. Dat ontwerpplan zal doelstellingen en middelen bevatten met het oog op de naleving van het Protocol van Kyoto. Het is de Brusselse bijdrage tot het nationaal klimaatplan en het zal nog vóór de zomer aan de Regering worden voorgesteld.

Het debat over de CO₂-energiesaks is een moeilijk debat. België heeft een open economie en een energiehelling zou de concurrentiepositie van België tegenover zijn buurlanden verzwakken. België moet het debat dus op Europees niveau brengen tijdens het Belgisch Voorzitterschap van de Europese Unie. Dat belet België evenwel niet om een fiscaal beleid te voeren dat rationeel energiegebruik, propere brandstoffen en duurzame energie aanmoedigt. In overleg met de andere gewesten zullen in de ontwerpen van ordonnanties tot liberalisering van de elektriciteits- en gasmarkt bepalingen worden opgenomen ter bevordering van rationeel energiegebruik, biomassa-energie en gecombineerde warmte- en elektriciteitsproductie. Als de CO₂-energiesaks er komt, vraagt de Brusselse Regering eenzelfde controlemethode voor de drie gewesten, en dit om fiscale concurrentie tussen de gewesten te voorkomen.

Sectorakkoorden zijn geen interessant instrument voor ons gewest, gelet op de energetische structuur en de emissies van de Brusselse industrie. Een vermindering van het energiegebruik, en dus van de emissies, kan worden aangemoedigd door middel van vrijwillige overeenkomsten waarbij bijvoorbeeld een label van ecodynamische onderneming wordt toegekend, of langs wettelijke weg via de milieuvergunning en de stedenbouwkundige vergunning. Het departement Energie van het BIM en het Brussels Energieagentschap of ABEA informeren consumenten en technici over het rationeel energiegebruik, met name over de bepalingen van hoofdstuk V van de gewestelijke stedenbouwkundige verordening over de isolatie van gebouwen, het gebruik van zonneboilers enzovoort. Het BIM volgt ook de besprekingen op federaal niveau over mogelijke belastingverminderingen voor huishoudelijke energie-investeringen. Zodra de praktische regels vastgesteld zijn, zal het gewest de gezinnen informeren.

Het principe van de emissierechten is een van de sleutelementen van het Protocol van Kyoto. Volgens ons is dat evenwel geen aanvaardbare oplossing voor de klimaatverandering. Het principe houdt immers het recht om te verontreinigen in. Bovendien kan dat systeem op nationaal vlak tot ongelijkheid en economische concurrentie tussen de gewesten leiden. Als een gewest zoals het onze wegens zijn specificiteit niet aan de opgelegde doelstellingen kan voldoen, is het immers verplicht emissierechten van de andere

gewesten te kopen. We kunnen geen systeem steunen dat de reële emissies niet echt vermindert en dat de Brusselse economie benadeelt tegenover de andere gewesten.

De klimaatverandering is een hoofdbekommering voor ons gewest, maar we kunnen ons er niet toe verbinden doelstellingen na te leven die we niet beheersen wegens het specifieke karakter van ons gewest. De Brusselse Regering wil op termijn niet met de vinger worden gewezen omdat ze haar verbintenissen niet naleeft.

Wat de ratificatie van het Protocol van Kyoto betreft, kunnen we bevestigen dat er een voorontwerp van ordonnantie is opgesteld. Het is momenteel voor advies bij de Inspectie van Financiën en de Raad voor het Leefmilieu. Nadien zal het ter goedkeuring aan de Regering en het Parlement worden gelegd.

De Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik ben er alvast over verheugd dat het ontwerpplan inzake luchtkwaliteit nog voor de zomer bij het Parlement wordt ingediend en ik zal het dossier aandachtig volgen. Het zou best worden goedgekeurd voor België het Voorzitterschap van de Europese Unie op zich neemt.

Wel vind ik uw weigering om de 7,5 %-norm lineair op te leggen, heel jammer. Ik heb al bepleit dat wij als Hoofdstedelijk Gewest als voorbeeld voor de twee andere gewesten zouden functioneren. Ik vind het een politiek verkeerd signaal telkens weer te zeggen dat zoiets voor Brussel, dat o zo klein, toch zo moeilijk is.

Het verbaast mij overigens dat een vermindering voor Brussel moeilijker haalbaar is. Precies door het dicht op elkaar wonen en werken hebben we veel meer instrumenten dan de grotere gewesten. Bijvoorbeeld een ombuiging van het verkeersgedrag is in Brussel gemakkelijker dan in Vlaanderen en Wallonië. In Brussel kunnen we de bevolking gemakkelijker overtuigen om de tram te nemen dan in Wallonië de trein wanneer er bijvoorbeeld nog niet eens rails liggen. Vandaar dat ik ervoor blijf pleiten om de 7,5 %-norm te proberen verwezenlijken.

Ik heb ook geen antwoord gekregen op de vraag wat de ambities zijn van het Brussels Gewest op dat vlak. Misschien zullen ze in het ontwerpplan worden ingeschreven. Welke vermindering zal in het Brussels Gewest worden nagestreefd? Uiteraard moeten zowel de federale Regering als de Europese Unie verantwoordelijkheid op zich nemen. Overigens, ik herinner eraan dat in het regeerakkoord is overeengekomen dat, zelfs indien de Europese Unie geen energietaks oplegt, België zo'n heffing zal invoeren. We kunnen allen via onze partijgenoten in het federaal Parlement ervoor zorgen dat daar werk van wordt gemaakt.

Ten slotte verheug ik mij erover dat de procedure van ratificatie van het protocol van Kyoto is ingezet. Hopelijk kunnen we ermee uitpakken voor België het voorzitterschap van de Europese Unie waarnaemt.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME ISABELLE EMMERY A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES PRATIQUES RACISTES ET DISCRIMINATOIRES DANS LE SECTEUR DE L'INTERIM »

INTERPELLATION JOINTE DE M. MICHEL LEMAIRE CONCERNANT « LA DISCRIMINATION A L'EMBAUCHE ET LE CAS PLUS SPECIFIQUE D'UNE ENTREPRISE D'INTERIM »

INTERPELLATION JOINTE DE MME FATIHA SAIDI CONCERNANT « LES DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE ET LES LIMITES DU CHAMP D'ACTIVITE DE L'INTERIM »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE RACISTISCHE EN DISCRIMINERENDE PRAKTIJKEN IN DE UITZENDECTOR »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE BETREFFENDE « DE DISCRIMINATIE BIJ AANWERVING EN IN HET BIJZONDER HET GEVAL VAN EEN UITZENDBUREAU »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW FATIHA SAIDI BETREFFENDE « DE DISCRIMINATIES BIJ AANWERVING EN DE AFBAKENING VAN HET WERKTERREIN VAN DE UITZENDBEDRIJVEN »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery pour développer son interpellation.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a quelques semaines, à la suite d'une plainte déposée par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, une instruction judiciaire pour infraction aux lois réprimant l'incitation à la haine raciale a été ouverte contre une société d'intérim.

L'enquête a déjà révélé des documents particulièrement accablants.

Ces agences d'intérim établissaient ainsi des fiches d'intérimaires, en gardant une case dans laquelle la nationalité et l'origine ethnique des candidats pouvaient être insérées.

Au mépris des règles élémentaires de respect des individus, des descriptifs de postes reprenaient les mentions « BBB » (blanc, bleu, belge) ou « origine belge ».

On ne le dira jamais assez. Ces pratiques racistes discriminatoires et scandaleuses qui touchent une proportion importante de la population bruxelloise doivent être dénoncées et combattues sévèrement et sans relâche. Notre vigilance à cet égard ne doit jamais fléchir !

Les instruments juridiques existent. C'est d'ailleurs sur la base de la loi du 30 juillet 1981, mieux connue sous le nom de « loi Moureaux », réprimant l'incitation à la haine raciale, que la procédure pénale a été engagée.

Nous tenons également à féliciter le ministre Tomas pour avoir, parallèlement, pris l'initiative de saisir sans délai le Conseil économique et social afin de réexaminer l'agrément régional dont bénéficie la société d'intérim en question.

Il est toutefois regrettable que, dans le cadre de cette procédure régionale, il n'existe *de facto* qu'une seule véritable sanction, à savoir le retrait de l'agrément, dont les conséquences directes sur les centaines de travailleurs de l'entreprise incriminée la rendent inapplicable dans la pratique.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a lieu d'examiner la possibilité de créer dans l'avenir des sanctions effectives contre de tels dysfonctionnements et de lutter ainsi efficacement contre les discriminations à l'embauche, de prévoir des mesures qui frappent exclusivement les responsables de l'entreprise sous la forme, notamment, de fortes amendes, et cela évidemment sans préjudice des poursuites pénales que je viens d'évoquer.

Au-delà du problème des sanctions, j'aimerais revenir un instant sur les arguments invoqués par le secteur de l'intérim dans sa défense.

Les responsables du secteur affirment que c'est pour répondre à la demande des employeurs que pareil système discriminatoire est mis en place, qu'il est clair que si une société refuse de se plier à certains caprices racistes, les employeurs se rendront dans une autre société d'intérim, qui elle, acceptera peut-être.

La logique commerciale, concurrentielle, l'emporte donc sur la loi et l'éthique. Le souci unique est de faire du profit. Que faut-il en conclure ?

Le groupe PS pense que cette nouvelle affaire de discriminations dans le secteur de l'intérim ainsi que les arguments avancés par les responsables de la firme incriminée témoignent de l'incapacité des opérateurs privés à faire face à des demandes illégales de la part de leurs clients. Pourtant, le secteur de l'intérim avait affiché une volonté de lutte contre la discrimination à l'embauche.

Dans les années nonante, l'UPEDI, la Fédération des entreprises de travail intérimaire, avait rédigé un Code de bonnes pratiques relatif à la prévention de la discrimination raciale à l'égard des travailleurs intérimaires immigrés. L'injonction formelle était ainsi donnée à l'ensemble des sociétés membres de refuser toute forme de discrimination basée sur la couleur de peau, la race, la religion, l'origine ethnique ou la nationalité.

Cette auto-régulation, longtemps prônée par ce secteur, a montré ses limites.

Tout porte à croire que, dans un marché du travail libéralisé à outrance, les mêmes dérives se reproduiront d'une manière

systématique. On en mesure déjà concrètement le risque avec cette récente affaire.

Ces faits viennent apporter une confirmation dramatique aux préoccupations du Gouvernement et aux interventions que le groupe socialiste a développées dans le débat relatif à la convention n° 181 de l'OIT, dont l'une des conséquences est l'ouverture du placement aux entreprises privées.

A ceux qui continuent à prôner une application pure et simple de cette convention, je réponds qu'il apparaît plus que jamais indispensable de prévoir une législation précise qui encadre et contrôle la gestion mixte du marché de l'emploi en s'appuyant sur un régulateur public fort.

Dès lors, nous soutenons le Gouvernement lorsqu'il annonce son intention de soumettre les agences privées d'intérim à des mesures d'encadrement très strictes. Nous soutenons encore le Gouvernement lorsqu'il confirme sa volonté de renforcer la présence du service public sur le marché de l'emploi. Les faits récents viennent, là aussi, confirmer la nécessité de maintenir la présence de l'opérateur public, seul garant d'un traitement égal de tous les travailleurs sur le marché de l'emploi, y compris dans le secteur du travail intérimaire. La région prendrait un risque démesuré si elle laissait le marché de l'emploi aux seules entreprises privées, motivées uniquement par la rentabilité du service rendu, comme on a pu s'en rendre compte dans l'affaire de cette agence d'intérim.

Il existe bel et bien un marché lucratif de l'emploi. Des clients sont prêts à payer très cher pour du « BBB » compétent et jeune, mais quel serait alors l'avenir des demandeurs d'emploi qui échappent à ces critères ? Il est vrai, comme j'ai souvent entendu dire, qu'il vaut mieux être beau, riche, intelligent et en bonne santé.

Alors je conclus, Monsieur le Ministre, en vous encourageant à poursuivre dans la voie dans laquelle vous vous êtes engagé et surtout à rester sourd aux lobbies qui ne manqueront de vous approcher dans le but d'infléchir votre position.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour développer son interpellation jointe.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je ne comptais pas intervenir, mais étant donné que Mme Emmerly vient de me citer largement au travers de quelques épithètes, il est logique que je m'exprime sur cette problématique et sur son accusation grave envers un secteur qui se dit pionnier.

Je me réfère notamment à de nombreux contacts avec l'UPEDI et son directeur qui semblait — je suis peut-être très naïf — avoir la volonté d'exercer son métier, dans le respect de ses intérêts, bien entendu, mais aussi de s'inscrire dans les axes qui font l'objet de nos conversations au sujet de la discrimination à l'embauche.

Certes, une faute très importante a été commise. De surcroît, ce qui nous étonne dans les déclarations télévisées du dirigeant de cette société d'intérim, c'est qu'il exprime son soulagement depuis que l'affaire a éclaté parce que : « il peut enfin faire savoir que tout le secteur souffre de ce type de problème ».

Je me demande si la riposte du ministre est appropriée. En effet, se limiter à traiter la problématique uniquement via l'agrément peut être réducteur et risque de faire rater l'occasion de résoudre la question de la discrimination à l'embauche dans sa globalité.

Contrairement au débat de ce matin, où j'étais très vindicatif quand on nous reprochait de ne pas avoir de propositions en matière

de logement, une fois de plus, je renvoie au travail important effectué en commission, car la problématique de la discrimination est très complexe, car indépendamment de la question de l'agrément, nous pourrions imaginer que la sanction unique de retrait de l'agrément pourrait aboutir à des catastrophes en matière d'emploi.

Par ailleurs, il convient de rester très attentif et très strict. Ainsi, lors de ma conversation avec ce dirigeant, je lui ai demandé s'il était prêt à sortir des fichiers toute entreprise qui refuserait de se prêter à la règle du jeu qui interdit la discrimination. Je vous avoue avoir été favorablement étonné par sa réponse positive.

Je me hasarde donc à le répéter ici. Il serait peut-être intéressant d'avoir confirmation de ses propos.

Depuis lors, nous avons pris connaissance d'initiatives prises en Région flamande. Je suppose que vous ferez un commentaire à ce sujet, Monsieur Tomas. En début de semaine, M. Landuyt, qui doit être votre homologue néerlandophone, a signé avec la Fédération des entreprises de travail intérimaire un protocole de coopération, dans lequel les partenaires se sont engagés à lutter contre toute discrimination, en mettant sur pied une éthique commune à toutes les entreprises intérimaires, afin d'éviter la concurrence entre les différentes sociétés d'intérim, puisque toute demande du client qui porterait sur la race ou l'origine du candidat sera *ipso facto* refusée par la société d'intérim.

C'est une initiative intéressante et je voudrais connaître votre sentiment à ce sujet. Je ne vous cache pas qu'en commission où nous examinons cette question depuis plusieurs mois, nous souhaitons mettre au point un texte qui servirait de référence, visant à contraindre les entreprises dépendant d'une façon ou d'une autre du secteur public, sans être nécessairement des entreprises publiques, à respecter des règles interdisant toute discrimination.

Nous sommes satisfaits de pouvoir faire référence à la loi du 30 juillet 1981, qui réprime l'incitation à la haine raciale, ce qui permet de déboucher sur une instruction judiciaire. Il est grand temps d'activer cette législation qui a, certes, le mérite d'exister mais dont on sait combien elle est difficilement applicable.

Au-delà des déclarations que vous avez faites dans la presse, Monsieur Tomas, je voudrais savoir si vous avez d'autres moyens pour lutter contre la discrimination à l'embauche dans le secteur de l'intérim. L'« affaire » de cette société d'intérim pose aujourd'hui clairement les limites de la formulation des exigences émises concernant les offres d'emploi, à l'heure où les fichiers informatiques sont de plus en plus utilisés. Pourriez-vous nous préciser comment vous comptez faire assurer le respect de ces règles de non-discrimination dans l'échange des offres d'emploi, via l'informatique ?

Je vous remercie d'ores et déjà des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour développer son interpellation jointe.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues des partis démocratiques, le 22 février dernier, le parquet de Bruxelles a effectué des perquisitions au siège central d'une société d'intérim ainsi que de deux de ses agences. Tout en bénéficiant d'un agrément à durée indéterminée comme entreprise de travail intérimaire, impliquant le respect des législations en vigueur et du code de bonnes pratiques contractées par les sociétés d'intérim, la société en question a été prise en flagrant délit de

pratiques racistes. En effet, celle-ci disposait d'un fichier informatique reprenant des données concernant la nationalité, la race, la couleur de la peau, l'apparence physique ... et d'autres détails que j'ignore peut-être.

Une enquête judiciaire est en cours actuellement et nous attendons ses résultats.

Je voudrais ici, dans le cadre de mon interpellation aborder deux questions : celle qui touche directement aux discriminations et celle qui se rapporte au champ d'activité de l'intérim.

En ce qui concerne les discriminations à l'embauche, l'information reçue a mis en évidence combien la problématique des discriminations à l'embauche est récurrente et combien l'inégalité dans l'accès à l'emploi est une réalité.

J'ai bien entendu les réactions de différents secteurs, jurant tous leurs dieux qu'ils condamnent toute forme de discrimination à l'embauche, qu'ils sont avant-gardistes sur la question de la lutte contre les discriminations à l'embauche. Je suis toute prête à entendre cela mais alors qu'on nous dise d'où proviennent les chiffres ?

Sans compter qu'au plus on entame des recherches, au plus les résultats sont accablants. En témoigne ainsi la récente étude effectuée par les professeurs Martens et Verhoeven, qui indique des différences de salaire et une plus grande proportion d'étrangers au chômage.

On ne peut pas non plus taire les discriminations que subissent de plein fouet les femmes d'origine étrangère, discriminations professionnelles qui s'ajoutent à celles plus traditionnelles qu'elles connaissent, tant au niveau de l'accès aux études que d'un statut juridique particulièrement défavorable.

Nous avons tous et toutes été d'accord pour affirmer que les différentes actions de sensibilisation, de formation, tant à destination du secteur public que privé, doivent être encouragées et soutenues. Ces propos qui ont recueilli l'unanimité de tous les partis démocratiques lors de notre large débat consacré aux discriminations à l'embauche, ne peuvent cependant nous faire oublier que la législation en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche reste faible, car on ne dispose actuellement que de la loi du 31 juillet 1981, modifiée par la loi du 12 avril 1994, contre le racisme et la xénophobie et de la convention collective du travail du 7 mai 1996. Ces deux instruments juridiques restent cependant fort peu efficaces en raison de la charge de la preuve qui incombe au plaignant. De plus, de nombreuses personnes abandonnent l'idée d'entamer une procédure judiciaire, bien souvent onéreuse, longue et ayant peu de chance d'être traitée. On en veut encore une fois pour preuve, dans le cas de l'agence dont nous avons parlé, que ce ne sont pas les personnes directement victimes de discriminations à l'embauche qui ont porté plainte mais bien une personne extérieure.

Nos débats en commission ont abouti à une sous-commission qui travaille d'arrache-pied sur une série de recommandations. Nous attendons là aussi avec beaucoup d'attention les résultats des travaux de cette sous-commission.

Enfin, on peut souligner positivement que, parler aujourd'hui de discriminations à l'embauche, n'est plus un tabou et que nombre d'acteurs politiques et autres sont sensibles et sensibilisés à la question. Aujourd'hui encore, on apprend que des projets juridiques sont sur le métier au niveau fédéral. Nous osons espérer qu'ils pallieront, à tout le moins, quelques lacunes juridiques avérées.

Enfin, face à l'arsenal juridique, nous devons aussi nous interroger sur les instruments d'information et de sensibilisation qui

sont mis en œuvre à destination tant du public que des opérateurs. Il semble qu'à ce niveau là aussi, les outils sont largement insuffisants.

J'évoquais les limites du champ d'activité de l'intérim.

Bien avant que ces informations concernant l'agence intérim ne nous reviennent, ma collègue, Anne-Françoise Theunissen, a insisté, dans le cadre d'un débat que nous avons tenu au Conseil, sur les dérives possibles liées à la fin du monopole public. En effet, le partage du marché de l'emploi qui se profile profiterait particulièrement aux grandes entreprises d'intérim qui se verraient investies de missions nouvelles comme la sélection payante du personnel, l'insertion, la formation des chômeurs, etc. Ces craintes sont aussi relayées par certains milieux syndicaux qui, de plus, affirment « que l'intérim ne permettra ni de résoudre le problème de l'emploi ni de créer de l'emploi ».

Je conclus, Monsieur le Ministre, par les questions suivantes :

Quelles sont les dispositions que vous avez prises suite aux informations concernant les discriminations à l'embauche qui vous sont revenues ?

Quels sont les contacts éventuels qui ont été entrepris entre vos services et le Centre pour l'égalité des chances, un autre organisme ou une autre instance de pouvoir, pour tenter d'enrayer de manière plus efficace les discriminations à l'embauche ?

Je vous remercie pour vos réponses et votre attention.
(*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, aansluitend bij de interpellaties van de collega's Saïdi, Emmerly en Lemaire over racistische en discriminerende praktijken in de uitzendsector wil ik de talrijk aanwezige leden en de bevoegde minister, de heer Tomas, enkele opmerkingen ter overweging geven.

In het Vlaams Gewest doen twee respectabele werkgeversorganisaties, het Verbond van Christelijke Werkgevers en Kaderleden en het Vlaams Economisch Verbond al sinds geruime tijd inspanningen om hun leden-ondernemers openlijk stelling te doen innemen voor diversiteit en tegen racisme op de werkvloer. Een duizendtal ondernemingen hebben een charter onderschreven dat de volgende punten bevat : ten eerste, personeel selecteren en aanwerven op basis van niet-discriminatie; ten tweede, gelijke kansen verzekeren voor medewerkers met dezelfde kwalificatie inzake opleiding en promotie; en ten derde, raciale intimidatie beteugelen, zoals het gebeurt bij seksuele intimidatie.

Hoe opgewonden Vlaanderen ook moge doen over zijn hoogconjunctuur en zijn sinds decennia niet geëvenaarde tewerkstellingsgraad, toch blijft er nog altijd een veel te grote groep overwegend laaggeschoolde vrouwen en allochtonen van de tweede generatie werkzoekend.

Om een lang verhaal kort te maken : de Vlaamse minister van Tewerkstelling, Renaat Landuyt, heeft zich bij het initiatief van beide werkgeversbonden aangesloten en heeft het samenwerkingsprotocol « Management in Diversiteit » ondertekend. In een model van duurzaam ondernemen dat oog heeft voor mens en milieu, past immers geen uitsluiting wegens ras, seks of leeftijd.

Mooie intentieverklaringen bieden geen soelaas, ook niet in Vlaanderen. Een deontologische code die door een bedrijfsleider

publiek wordt beleden, maar die niet wordt gedragen door of is geïmplementeerd in alle geledingen van zijn bedrijf, blijft dode letter. Tussen de duizend *charter-believers* bevond zich een uitzendbureau dat bewezen heeft dat er tussen lippendienst en de bikkelharde praktijk een enorme afgrond gaapt.

We moeten de kwestie van non-discriminatie op de werkvloer heel ernstig nemen. De toestand van non-participatie op de arbeidsmarkt bij vrouwen, ongeschoolde jongeren en migranten is in het Brussels Gewest immers nog veel nijpender dan in Vlaanderen. Volgens Agoria zouden 41 procent van de werklozen in Brussel vreemdelingen zijn, van wie 28 procent van niet-Europese origine.

Eén uitzendbureau — we hebben afgesproken de naam ervan niet te vermelden — bemoeilijkt of verhindert buitenlandse arbeidskandidaten de toegang tot werk en dus tot een vast inkomen. Het parket zal uitmaken of het interimbureau de wetgeving overtreedt. Wordt dus vervolgd.

Intussen verschieten we ons kruit op dat ene interimbureau en op de hele interimbranche. Die zouden commerciële belangen dienen en de hielen likken van hun opdrachtgevers, namelijk de klantenbedrijven. De hele interimsector zou het niet zo nauw nemen met de toepassing van de wet, noch met de intern opgelegde spelregels. Met erkende publieke bemiddelingsinstanties zouden deze malversaties of delicten niet mogelijk zijn. Ik vrees dat het probleem met bedoeld uitzendbureau slechts het topje van de ijsberg is. In feite steken we onze kop in het zand door ons uitsluitend te richten op de selectiemethode van één uitzendbureau.

Waarom verwacht de overheid van het bedrijfsleven bij de selectie, de aanwerving en de promotie van personeel geen onderscheid naar ras, geslacht of leeftijd als de overheid zelf — het gewest, de gemeenten en de OCMW's — het slechte voorbeeld geeft ? Om in het raderwerk van al onze overheidsdiensten en -instellingen een migrant zonder Belgisch paspoort of een allochtone Belg te vinden, heb je een verrekijker of zelfs een heel ruimteobservatorium nodig !

Hoewel ik het eens ben met de uiteenzettingen van de interpellanten, vind ik dat we eerst voor eigen deur moeten vegen en dat we alle beschotten in onze eigen overheidsapparaten moeten opruimen, die de volwaardige integratie van « medelanders » in het arbeidscircuit belemmeren.

Iedereen kent het verhaal van de Chinese redster die tijdens de vorige bestuursperiode door een Vlaamse gemeente over haar zwembad werd aangeworven, maar die volgens een bepaalde schepen thans niet meer voor de gemeente mag werken omdat ze de Chinese nationaliteit heeft. De betrokken schepen weet blijkbaar niet dat buitenlanders contractueel door de gemeenten mogen worden tewerkgesteld. Momenteel ontvangt deze redster geen wedde van de gemeente. De bedrijven dragen een grote verantwoordelijkheid om kansarme werklozen in het arbeidscircuit op te nemen. De verantwoordelijkheid van de overheidsdiensten is echter nog veel groter. Volgens recente gegevens bestaan de Belgische overheidsdiensten slechts voor 0,1 % uit Marokkanen en voor 0,03 % uit Turken. Er is dus nog heel veel werk in eigen rangen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mostafa Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le débat sur les pratiques discriminatoires doit être, selon moi, envisagé en deux volets :

- la discrimination à l'embauche dans le secteur public, secteur sur lequel notre marge de manœuvre et notre latitude pourraient et devraient être plus importantes;
- la discrimination à l'embauche dans le secteur privé, secteur sur lequel nous n'avons en réalité que de faibles outils juridiques nous permettant de faire pression, le chef d'entreprise restant *in fine* le véritable maître à bord, malheureusement, dirais-je.

Jusqu'il y a peu, nous avons eu trop tendance, dans cette enceinte, à ne parler que de la seule discrimination à l'embauche qui se pratique dans le secteur privé.

Dans un souci de cohérence, nous ne pouvons plus continuer à faire semblant que tout va pour le mieux dans le secteur public et à diaboliser à outrance le seul secteur privé.

Il me semble dès lors légitime et nécessaire de nous interroger sur les pratiques discriminatoires dans le secteur public.

L'étude interuniversitaire parue en 1997 sur les discriminations à l'embauche dont nous avons déjà parlé dans cette assemblée, a été initiée par le BIT et réalisée en Belgique par trois universités — l'ULB, l'ULg, l'Université d'Anvers. Elle a été décisive dans la prise de conscience de l'ensemble des partenaires sociaux. De par sa pertinence et son sérieux, elle a eu le mérite de nous faire sortir de l'hypocrisie qui régnait jusque là, en mettant clairement les problèmes des discriminations à l'embauche à l'ordre du jour.

En effet, cette étude a révélé des taux de discriminations à tous les stades de la procédure de sélection — pour rappel, 34,1 % en Région bruxelloise, 39,2 % en Région flamande et 27 % en Région wallonne — soulignant en outre que les obstacles rencontrés par les jeunes d'origine étrangère ne sont liés ni à la situation économique des entreprises, ni à un déficit de formation, mais bien à leur origine ethnique.

Si le chômage frappe invariablement les individus, qu'ils soient belges d'origine ou non, les personnes issues de l'immigration rencontrent une difficulté supplémentaire : celle de leur origine ethnique.

Interpellé par l'ampleur du phénomène, le gouvernement a organisé une conférence interministérielle à la politique de l'immigration (29 avril 1998) et y a approuvé une série de propositions visant un meilleur accès à l'emploi des populations étrangères ou issues de l'immigration.

Une circulaire émanant du ministère de la Fonction publique prévoyait des mesures d'embauche de personnel d'origine étrangère, tant dans la fonction publique régionale qu'au niveau des pouvoirs locaux et des intercommunales.

Pour les membres du personnel contractuel, la nationalité n'était plus exigée que lorsque les fonctions à exercer comportent une participation à la puissance publique.

Cette conférence a aussi provoqué une prise de conscience de la part du monde patronal.

M. Béghin en a parlé. Certaines organisations, la FEB, la UWE, le VEV et l'UEB ont adopté un texte concernant l'« emploi des travailleurs migrants » dans le cadre duquel elles réitéraient leur attachement au principe d'égalité de traitement de tous les travailleurs lors des procédures de sélection et de recrutement.

Elles invitaient également les entreprises à aborder les thèmes évoqués de manière constructive au sein de leur organe interne de concertation.

L'émotion suscitée par l'étude du BIT n'a finalement débouché, il faut bien le dire, que sur des effets d'annonce.

La Région de Bruxelles-Capitale, pas en reste, avait également réagi face à cette problématique en mettant, notamment, en place un pacte territorial pour l'emploi (composé des principaux acteurs socio-économiques bruxellois). Elle a lancé un cycle de séminaires en matière de non-discrimination à l'embauche, à destination des chefs d'entreprises.

Il s'agissait de convaincre les patrons du secteur privé des atouts que le personnel d'origine étrangère pouvait leur apporter.

L'ORBEm a aussi procédé à la mise en place d'un service de guidance socioprofessionnel créant une cellule « jeunes d'origine étrangère », chargée de l'accueil, de la guidance, de la mise à l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans.

Quatre ans après l'étude du BIT qui avait suscité des engagements solennels, tant de la part du patronat que du monde politique, où en est-on dans la lutte contre les discriminations à l'embauche dans notre région, tant dans le secteur public que le secteur privé.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner quelques éléments d'évaluation de ces campagnes de sensibilisation en direction des chefs d'entreprises ?

Pourriez-vous nous communiquer les résultats obtenus par cette cellule « Jeunes d'origine étrangère » mise en place par l'ORBEm ?

En ce qui concerne l'accès des jeunes d'origine étrangère à des emplois du secteur public, pourriez-vous nous préciser dans quelle mesure la circulaire du ministre de la Fonction publique a été suivie d'effet ? Un responsable d'un syndicat patronal avance dans la presse un chiffre de 0,3 % de travailleurs d'origine étrangère présents dans la fonction publique. Pourriez-vous nous communiquer les chiffres en votre possession, nous permettant ainsi d'évaluer exactement la présence des personnes d'origine étrangère dans la fonction publique de notre région ?

Si, par malheur, ce chiffre devait se confirmer, nous pourrions difficilement continuer de nous comporter en donneur de leçons et nos campagnes de sensibilisation envers les chefs d'entreprises friseraient l'absurde, sinon le ridicule.

Toujours dans le cadre de l'accès des jeunes d'origine étrangère à la fonction publique régionale, pourriez-vous nous communiquer les dispositions prises par votre administration afin d'informer plus particulièrement ce public cible sur les conditions à remplir pour accéder à des emplois dans la fonction publique ?

Mme la Présidente. — Le ministre répondra bien entendu par écrit aux questions précises étant donné qu'il n'a reçu que les textes des principaux interpellateurs.

M. Mostafa Ouezekhti. — Je suis tout à fait d'accord. De toute façon, je crains fort que nous ne trouvions pas de solution dans la semaine ! ...

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Surtout en ce qui concerne ce qui s'écarte du sujet de l'interpellation.

M. Mostafa Ouezekhti. — Nous restons dans la discrimination à l'embauche.

Mme Evelynne Huytebroeck. — De toute façon, nous en discuterons mardi en commission.

M. Mostafa Ouezekhti. — A ce propos, au sein de l'ORBEM, le SELOR bénéficie-t-il d'un service de guidance susceptible d'informer les postulants sur les matières d'examens, dates et lieux ?

En ce qui concerne le secteur des agences d'intérim, en dehors des points de vue idéologiques, à mon sens totalement dépassés de nos jours, on ne peut nier que depuis quelques années ce secteur est reconnu et n'a plus à justifier sa raison d'être.

La certitude d'un emploi stable, conservé toute une vie n'existe plus et sans doute que « l'intérim ne permettra, ni de résoudre le problème de l'emploi, ni de créer de l'emploi ».

Mais est-ce là la fonction d'une agence d'intérim ?

Pour autant que les droits fondamentaux des travailleurs soient garantis, ce secteur constitue aujourd'hui pour une grande partie des jeunes leur seule possibilité d'entrer en contact avec le monde du travail, leur seule chance de prouver à des chefs d'entreprises leurs compétences et leur volonté de s'insérer par le biais d'un emploi.

Chaque jour, 9 000 personnes travaillent dans les liens d'un contrat d'intérim, 66 % des intérimaires ont moins de 31 ans et plus de 40 % des intérimaires trouvent un emploi fixe dans l'année.

Le dérapage d'une société d'intérim, dont je ne citerai pas le nom, ne peut constituer une raison suffisante pour jeter l'opprobre sur l'ensemble de ce secteur. La justice suit son cours.

Néanmoins, dans le cadre de l'affaire de cette agence d'intérim qui avait des pratiques discriminatoires et répréhensibles, il est normal qu'après l'émotion que cela a suscitée, on pense à légiférer afin d'éviter à l'avenir que ce type de pratiques se reproduisent.

La KUL a organisé ce mardi 13 mars 2001 un colloque sur le thème de la discrimination à l'embauche. Les conclusions du professeur Albert Martens ne sont pas très réjouissantes. Il considère que les engagements pris dans ce domaine par les partenaires sociaux, tant publics que privés, sont restés, dans la plupart des cas, des vœux pieux. Aucun objectif précis, assorti d'un calendrier et d'une traduction au niveau du budget, n'a été réellement envisagé. Pourrait-on, Monsieur le Ministre, connaître votre opinion sur cette analyse ?

Le budget emploi pour l'année 2000, qui s'élevait à un montant de 5,3 milliards, est passé pour l'exercice 2001 à un montant de 6,1 milliards. Nous serons particulièrement attentifs à l'affectation de cette augmentation substantielle et nous espérons que ses effets ne manqueront pas de se faire ressentir sur la politique de l'emploi du gouvernement.

Cet état de fait met en évidence que la lutte contre les discriminations à l'embauche et, d'une manière générale, sur les lieux de travail n'est pas uniquement une question de législation et d'application des sanctions à l'encontre des contrevenants.

Elle implique, également une transformation des cultures, des adhésions de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux.

Cela nous oblige de réfléchir avec les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et les milieux associatifs concernés sur les stratégies nouvelles à initier.

Car face au phénomène de discrimination à l'embauche nous ne pouvons nous contenter des déclarations de bonnes intentions des uns et des autres. Nous devons passer à la concrétisation de la lutte

contre toutes les formes de discriminations à l'embauche, qu'elles touchent des personnes d'origine étrangère, des personnes handicapées ou toute autre minorité.

Je tenais ici à souligner que les personnes handicapées trouvent toujours très difficilement un emploi, bien souvent parce que le handicap fait peur. Selon le Conseil supérieur national des handicapés, ceux-ci sont victimes de taux de chômage de 2 à 3 fois supérieurs à ceux du reste de la population.

La charge de la responsabilité de la situation se trouve ainsi partagée entre un secteur public qui ne donne pas assez l'exemple dans l'engagement des personnes d'origine étrangère et un secteur privé qui adopte une attitude de frilosité, voire parfois de résistance, et oublie souvent les missions sociales des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, vijf jaar geleden sloten de interimbureaus een collectieve arbeidsovereenkomst die discriminatie bij de aanwerving veroorzaakt. Onlangs engageerde bedoeld interimkantoor zich samen met 600 andere Vlaamse ondernemers tegen racisme en voor diversiteit.

Ik heb geen enkele reden om aan de goede trouw en de integriteit van bedoeld uitzendbureau te twijfelen. Het lijkt er dan ook sterk op dat de restricties ten opzichte van sommige kandidaten voortvloeien uit de bezorgdheid van de directie of van een aantal personeelsleden om hun klanten-werkgevers tevreden te stellen door ze op hun wenken te bedienen. Ik beweer niet dat ik deze houding goedkeur, maar ik tracht ze te begrijpen. De interimbureaus willen uiteraard vermijden dat ze hun klanten verliezen. Als ze geen rekening houden met de wensen van hun opdrachtgevers, zouden deze laatste voor hun selectieprocedure wel eens een beroep kunnen doen op de concurrentie. De informele BBB-code, die staat voor *bleu-blanc-belge* en die door de personeelsleden werd gehanteerd, was dus in feite niet meer dan een hulpmiddel om de werkgeverklant ter wille te zijn. Laten we elkaar geen Lijsebet noemen. De belangrijkste vergissing van bedoeld interimbureau is dat de discriminatieregels in enkele kantoren op papier staan en op die manier werd bestendigd. De concurrentie, die op dat vlak wellicht behoedzamer tewerkgaat, weet evenwel net zo goed aan welke normen de werknemers voor sommige potentiële werkgevers moeten beantwoorden. Maar de concurrentie hanteert geen expliciete nota's, richtlijnen of codes. Van hypocrisie gesproken !

Hoewel iedereen verantwoordelijk is over de handelwijze die door bedoeld interimbureau wordt gehanteerd, kan deze niet als uniek of zeldzaam worden beschouwd. Ook de publieke uitzend- en bemiddelingssector gebruikte vroeger deze codes, al waren ze zeker niet uitsluitend gericht op het « detecteren » van allochtone kandidaten. Ook de STD, onze eigen Brusselse Subregionale Tewerkstellingsdienst, vóór de oprichting van de BGDA, en de prille T-service, het interimkantoor van de publieke sector, pasten gelijkaardige methodes toe.

Arbeidsbemiddelaars brachten in de dossiers van de kandidaten onderling afgesproken telkens aan, waarmee ze waarschuwen voor onbeleefdheid, agressiviteit, een licht onvlambaar karakter, een slecht voorkomen, fysieke lelijkheid en zelfs vermeende psychische tekortkomingen.

Deze praktijken bleven gehandhaafd tot een tijd na de oprichting van de BGDA, tot IBIS, het informaticasysteem, in het begin

van de jaren '90 dermate performant was geworden dat het aanbrengen van tekens door individuele bemiddelaars bij collega's te veel zou opvallen.

Dergelijke vermeldingen waren uiteraard voor een deel het gevolg van de gemakzucht van de ambtenaren, maar hadden ook te maken met de discriminerende eisen van de werkgevers. Het ging hierbij niet uitsluitend om racisme, de enige vorm van discriminatie waarvoor men momenteel oog heeft. Alle andere vormen van discriminatie dan die waarvan allochtonen het slachtoffer zijn, worden al te vaak uit het oog verloren. Tal van onderzoeken hebben nochtans aangetoond dat knappe mannen en vrouwen een voetje voor hebben op de arbeidsmarkt en dat ze bovendien aanzienlijk meer verdienen dan mannen en vrouwen die minder aantrekkelijk zijn. Hoewel gehandicapten en oudere werklozen geen kans krijgen op de arbeidsmarkt, wordt in de media vrijwel uitsluitend aandacht besteed aan de discriminatie van mensen van vreemde origine.

Op 1 maart jongstleden verklaarde de woordvoerder van een Antwerps interimbureau in de *Financieel Economische Tijd* onomwonden dat allochtone werkgevers in sommige gevallen autochtonen weigeren. Ze halen hiervoor dezelfde redenen aan als de autochtone werkgevers die geen allochtonen in dienst willen nemen. De brief van 14 maart jongstleden van UPEDI, de federatie van uitzendbureaus, aan alle fractievoorzitters van het hoofdstedelijk parlement vermeldt terecht dat discriminatie niet uitsluitend een zaak is van de uitzendsector. Het is veeleer een maatschappelijk probleem waarmee ook de uitzendsector wordt geconfronteerd. Vaak gaat het daarbij overigens niet om primaire racistische overwegingen, maar om een houding die we kunnen omschrijven als gemakzucht. De bemiddelaar kent de vooroordelen van zijn klanten of meent althans dat hij ze kent. Gemakkelijkheidshalve legt hij zich hierbij neer of past hij zich aan. Hij wil zijn klanten niet voor de borst stoten, maar wil hen integendeel optimaal ten dienste staan en voelt zich daarbij helemaal niet geroepen om een voortrekkers- of missionarisrol te spelen.

De beleidsverantwoordelijken moeten die realiteit eindelijk onder ogen durven zien. Ze moeten ook erkennen dat migranten slechts moeizaam hun plaats vinden op de arbeidsmarkt en dat de gemiddelde werkloosheidsgraad bij dat deel van de bevolking gevoelig hoger ligt. Dit is in aanzienlijke mate te wijten aan hun laag opleidingsniveau en aan de onvoldoende kennis van het Nederlands. De discriminerende houding of racistische ingesteldheid van de kandidaat-werkgevers is slechts een bijkomend probleem. Het lijkt ook geen twijfel dat in Brussel heel wat allochtonen worden afgewezen wegens hun gebrek aan behoorlijke kennis van het Frans. Op die manier zetten ze zichzelf voor heel wat functies buitenspel. Een werkgever kan niet worden verweten dat hij weigert iemand aan te werven, die niet in staat is de geldende veiligheidsvoorschriften te lezen of te begrijpen. Het is niet meer dan normaal dat werkgevers aarzelen iemand in dienst te nemen die onvoldoende vertrouwd is met de taal die in het bedrijf wordt gehanteerd en waarin de mededelingen zijn opgesteld.

Toch mogen we deze sociale uitsluiting niet aanvaarden omdat ze te grote risico's inhoudt voor de samenleving. Zowel de overheid, het bedrijfsleven, de burgers als de migrantengemeenschap zelf hebben een opdracht te vervullen op het vlak van de preventie en de bestrijding van sociale uitsluiting. De overheid moet de taallessen voor migranten dan ook uitbreiden en eventueel verplichten. De beheersing van de taal van de onderneming of het bedrijf is de *conditio sine qua non* om in aanmerking te komen voor aanwerving.

Terloops wil ik erop wijzen dat mijn partij het standpunt van het VEV inzake selectieve immigratie zeker niet deelt. Het heeft totaal geen zin een nieuwe groep hoog- of specifiek geschoolde migranten toe te laten zolang de tienduizenden overblijvende werkzoekenden geen mogelijkheid voor vorming en scholing hebben gekregen. Ook allochtonen hebben recht op een behoorlijke opleiding en vorming. We moeten evenwel de moed hebben de platgetreden paden te verlaten. Waarom zouden we niet ijveren voor een betere opvoeding van allochtonen en van andere nieuwe Belgen? Elke werkzoekende kan bij de BGDA behoorlijke sollicitatiebrieven leren schrijven en zijn schaarse beroepskwaliteiten dik in de verf leren zetten. In Engeland leren de kandidaat-werknemers hoe ze zich moeten gedragen, hoe zich goed te presenteren en zich netjes te kleden. In ons land gebeurt dit vrijwel niet.

De gewestelijke overheid moet eindelijk eens een aantal voor de hand liggende vragen durven stellen inzake de kansen op tewerkstelling van burgers van allochtone afkomst.

Het probleem is niet zozeer de allochtone afkomst van de kandidaat. Onder de allochtonen bestaan evenwel verschillende soorten en groepen. Vorig jaar daalde de werkloosheidsgraad van de jonge Turken met 7 %, terwijl die van de jonge Marokkanen met 12 % toenam. Het probleem is ongetwijfeld voor een deel aan de opvoeding te wijten.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous nous trouvons ici à la frontière entre deux problématiques : celle de la discrimination à l'embauche et celle du secteur de l'intérim. Il y a déjà eu de nombreuses interventions sur la discrimination à l'embauche. Il est vrai que la commission des Affaires économiques mène un travail qui aboutira à une proposition de résolution. J'espère que les matamoresques déclarations de certains représentants à la tribune se concrétiseront par une volonté des partis démocratiques d'aboutir à une résolution qui puisse faire avancer la réflexion et l'action dans ce domaine.

Monsieur le Ministre, je vous avais interpellé, il y a un an, sur la ratification de la convention n° 181 de l'OIT. Je me souviens avoir obtenu de votre part des promesses concernant l'association des partenaires sociaux à l'organisation, qu'elle soit réglementaire ou légale, du secteur du placement privé et public. On a certes progressé sur la question de l'ORBEM mais reste encore la question de la convention OIT et de l'organisation des services de placement ainsi que de leur encadrement public. J'insiste pour que l'on avance sur ce point, mais je ne doute pas que vous y travaillez. J'insiste également pour que l'on associe les partenaires sociaux.

Il importe en effet de les sensibiliser à la problématique de la discrimination à l'embauche, même lorsqu'il s'agit de l'organisation d'un secteur d'activité comme l'intérim.

Je demande comme Mme Emmery que l'on n'en arrive pas à des sanctions aussi extrêmes que le retrait d'agrément. Profitant du travail de l'autorité publique sur l'organisation du secteur, je me demande si l'on ne pourrait pas introduire des modalités de contrôle, d'encadrement et de sanctions éventuelles qui soient adaptées, proportionnelles et mesurées lorsque des cas flagrants de discrimination illégale sont constatés.

Je ne pense pas qu'il soit indispensable de vous amener à répondre sur une mesure que vous n'avez pas explicitement sollicitée.

Je veux simplement souligner à quel point nous serons attentifs à cette question. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et PS*).

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la façon dont le débat a été introduit pouvait faire croire que c'était le secteur de l'intérim qui était mis en cause, d'une part, et que le système de la concurrence libre était mis en doute pour ce secteur, d'autre part. Il faut bien distinguer les deux volets. Il y a, d'une part, le problème lié au secteur de l'intérim et, d'autre part, le problème de la discrimination à l'embauche.

Le secteur de l'intérim répond à une activité économique en Région bruxelloise. Ce serait une erreur profonde de ne pas lui permettre de se développer. J'ai par ailleurs déposé une proposition actuellement en cours de traduction en vue de légiférer pour bien organiser ce secteur d'activité. Je suis en outre convaincu que le Gouvernement déposera également des projets en la matière. Il l'a pratiquement annoncé.

Dans l'intérêt du secteur, nous avons avantage à établir des garde-fous pour qu'il n'y ait pas confusion entre d'éventuelles entreprises qui pratiqueraient leur métier de façon douteuse et l'ensemble du secteur d'activité.

On sait que tout secteur d'activité n'a pas besoin en son sein de gens qui pratiquent mal leur métier.

Ces propositions devront être étudiées dans les mois à venir, entre autres, par la commission des Affaires économiques. J'espère que les parlementaires de cette commission auront le souci de faire avancer les choses.

Le deuxième volet, c'est le problème de la discrimination à l'embauche. Je ne citerai qu'un seul chiffre, qui m'a été communiqué par la Fédération des entreprises de travail intérimaire. Elle note que quelque 13 % de l'ensemble des intérimaires sont d'origine étrangère, alors que la population salariée totale ne compte que 8 % de non-Belges.

Cet élément doit nous amener à tirer deux conclusions.

La première, c'est que le secteur de l'intérim répond en partie aux demandes d'emploi des personnes d'origine étrangère. La deuxième, c'est qu'en réalité, il y a une discrimination à l'embauche d'une façon plus ou moins larvée et généralisée. Car, c'est vrai, l'emploi intérimaire est, par définition, un emploi temporaire. Et il traduit la situation d'un personnel qui souhaite trouver un emploi stable et qui, par défaut, se limite à un emploi intérimaire.

Que l'on ait une situation où le travail intérimaire engage plus de travailleurs d'origine étrangère me semble donc être un indice complémentaire du problème, auquel il faut sensibiliser l'ensemble des secteurs d'activité.

M. Alain Daems. — Monsieur de Patoul, les chiffres que vous avez cités, et que nous avons effectivement tous reçus, de la Fédération des Entreprises intérimaires, confondent des concepts tout à fait différents. On compare un pourcentage de personnes d'origine étrangère à un pourcentage d'étrangers.

On oublie dès lors toutes les personnes naturalisées. Et on tire des conclusions hâtives et abusives.

Mme la Présidente. — C'est également un problème que la commission devra éclaircir.

La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Je n'ai pas affirmé qu'il s'agissait de chiffres absolus. J'ai d'ailleurs cité mes sources, car c'est toujours mieux ainsi. Je crois néanmoins que c'est un indice — et je le prends comme tel —, qui en confirme d'autres.

Je voulais à mon tour souligner le fait qu'en tant que secteur public, nous devons aussi veiller à ne pas avoir, dans nos propres législations, des dispositions qui, en réalité, créent une discrimination à l'embauche. Et je le dis très explicitement : il m'apparaît évident que l'ensemble des dispositions en matière linguistique contribue à créer, dans le secteur public, de la discrimination à l'embauche, mais aussi à justifier, dans le secteur privé, des exigences linguistiques parfois excessives, menant également à la discrimination à l'embauche.

Lors de la réunion de la commission des Affaires économiques qui a discuté du budget de l'emploi, le ministre a fait état de sa volonté de mener des campagnes de sensibilisation pour que les employeurs aient, en la matière, des exigences adaptées aux besoins.

Je profite de ce débat pour poser au ministre la question de savoir où en sont lesdites campagnes et s'il peut déjà donner quelques appréciations sur leurs résultats.

Enfin, Madame la Présidente, il est vrai que dans le cadre de ce débat, la grande tentation est de vouloir arriver à un renversement de la preuve.

Autrement dit, ce n'est plus le plaignant qui doit prouver qu'il y a eu acte de discrimination; c'est la personne accusée qui devrait prouver ne pas avoir commis de discrimination.

Il me semble qu'il s'agit là d'une approche de la justice totalement différente du système dans lequel nous évoluons.

Cette approche est extrêmement dangereuse.

Partir de l'idée que les gens accusés sont coupables *a priori* est totalement inopportun.

Madame la Présidente, je terminerai mon intervention en disant que j'aurais souhaité que le ministre nous fasse état de l'avancement du travail du groupe lié au pacte territorial pour l'emploi, qui se penche sur la lutte contre la discrimination à l'embauche. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF*).

Mme la Présidente. — Je donne immédiatement la parole au ministre, étant entendu que les questions qui ont été posées en dehors du cadre de l'interpellation trouveront une réponse lors des travaux de la sous-commission.

La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, chers Collègues, je tiens d'abord à dire que je me réjouis du fait que notre institution parlementaire montre son intérêt par rapport à la problématique de la discrimination à l'embauche. En effet, le cas de cette société de travail intérimaire, prise en flagrant délit de pratiques racistes, soulève selon moi de nombreuses questions.

Pour la première fois, en application de la loi Moureaux, une instruction judiciaire est engagée à l'encontre d'un service privé d'emploi, pris en flagrant délit de discriminations à l'embauche. La chose est grave, car il apparaît clairement, de l'aveu même de la

société incriminée, que des mesures ont été prises pour exclure sciemment des demandeurs d'emploi de certains emplois intérimaires et ce, exclusivement sur la base de critères raciaux.

*(M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, eerste Ondervoorzitter, vervangt
Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

L'exclusion pour cause de « délit de sale gueule » dont sont victimes des dizaines de milliers de jeunes Bruxellois existe à Bruxelles, nous le savions. Mais, jusque très récemment, nous devions nous baser sur des analyses statistiques fouillées pour corroborer cette présomption. Et certains étaient tentés de ne voir dans tout cela que l'expression d'un phantasme du ministre de l'Emploi. Aujourd'hui, les faits sont avérés. Et cela dans le chef même d'une des plus grosses sociétés privées de travail intérimaire, une société qui occupe la troisième position sur le marché intérimaire, était mieux connue jusqu'alors pour ses prestations publicitaires que pour ses pratiques discriminatoires. Elle a reconnu ses erreurs et j'espère que l'instruction judiciaire donnera, d'ici peu, à ces manquements les suites qu'ils méritent.

Mais je ne suis pas dupe. Je pense que ces faits sont révélateurs d'un problème de société plus général, qui concerne vraisemblablement d'autres sociétés de travail intérimaire et qui, surtout, nous ramènent à la problématique générale de la discrimination à l'embauche dans l'ensemble des entreprises bruxelloises. Ce phénomène ne concerne pas seulement l'interim mais bien toute la politique de recrutement des entreprises. Quant au discours des dites agences qui prétendent être les premières à souffrir de cette situation, j'incline plutôt à penser que certaines en vivent, manifestement sans trop de scrupules.

J'ose espérer maintenant, comme l'UPEDI vient de nous le faire savoir, que ce cas à l'instruction « ne peut en aucun cas être généralisé à l'ensemble du secteur ». Je salue à cette occasion l'UPEDI, pour le ferme engagement qu'elle a montré, aux côtés des autorités régionales, dans la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Je précise, à l'intention de M. Lemaire, que l'UPEDI fait partie du pacte territorial pour l'emploi depuis trois ans. C'est pour cela qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir une signature, comme avec M. Renaat Landuyt : c'est fait depuis trois ans. Comme vous le savez, ce pacte comprend six actes, dont l'un concerne spécifiquement la lutte contre la discrimination à l'embauche.

Afin de répondre au mieux à vos questions, je vous propose d'exposer les mesures particulières que j'ai prises à l'égard de cette société et des suites qui sont en cours. Cela me permettra d'illustrer les grandes lignes des diverses initiatives que j'ai prises depuis 1999 pour lutter contre ce fléau de notre société.

Vu la gravité des faits qui ont été constatés sur notre territoire, je ne pouvais pas rester sans réactions. J'ai fait deux choses.

Primo, j'ai saisi mon administration et son service d'inspection a visité plusieurs bureaux de cette société. L'administration m'a tout d'abord indiqué que la société en question est issue de la fusion en 2000 de deux sociétés dont l'une jouit d'un agrément à durée indéterminée antérieur à 1981. Elle ne devait donc plus solliciter cette année le renouvellement de son agrément. Seuls une suspension

ou un retrait de son agrément sont envisageables. Je viens en outre, tout juste, de recevoir le rapport des services d'inspection que je dois encore examiner attentivement.

Secundo, j'ai demandé au Conseil économique et social, chargé de remettre avis sur les demandes d'agrément, de réexaminer le dossier incriminé et de me faire des propositions afin d'éviter le renouvellement de telles pratiques. Cet avis m'est parvenu également et je dois vous dire que je suis quelque peu surpris par la légèreté de ses premières conclusions. Je peux déjà vous annoncer que je réexaminerai cet avis à la lumière du rapport de mon administration avant de fixer mon attitude à cet égard.

Alors, que disent les interlocuteurs sociaux ?

Ces derniers considèrent tout d'abord que l'existence de pratiques discriminatoires dans le chef de l'entreprise ne paraît pas établie dans l'état actuel de l'instruction judiciaire, et ce, « malgré les déclarations relatées dans la presse » : seul un jugement de condamnation rendu en dernier ressort peut fonder une suspension ou un retrait de l'agrément. Je suis quant à moi réservé sur cette interprétation très restrictive de la réglementation.

En ce qui concerne les actions à prendre dans le domaine de la lutte contre la discrimination à l'embauche, le Conseil économique et social se réfère aux conventions collectives du secteur qui proscrivent sans ambiguïté toute forme de discrimination à l'embauche. Ce rappel n'est pas sans importance : le non-respect des conventions collectives de travail constitue une raison suffisante pour refuser, suspendre ou retirer l'autorisation d'exercer les activités de travail intérimaire (article 5 de l'AR de 1981).

Concrètement, au-delà de ce cas particulier, voici les moyens de prévention qui vont être mis en place.

Tout d'abord, M. Ouezekhti et M. de Patoul l'ont rappelé, je me suis engagé ici même à vous soumettre cette année encore un projet d'ordonnance réformant intégralement la législation en la matière. Cette révision nous est imposée par la ratification de la convention n° 181 de l'Organisation internationale du Travail. Nous devons y intégrer des dispositions particulières quant au traitement équitable et non discriminant des personnes à la recherche d'un emploi. Nous devons tirer ensemble les leçons de cette affaire et déterminer la forme des sanctions à réserver aux sociétés qui contreviennent à ces principes fondamentaux. Je suis tout à fait d'accord avec Mme Isabelle Emmery quant à la nature des sanctions à prendre. Je pense effectivement qu'il faudra envisager un système d'amendes, afin d'éviter que les travailleurs soient lésés.

A ceux qui me pressent — ou me pressaient — de faire ratifier sans délais cette convention, qui doit ouvrir davantage encore la porte au bureaux privés de placement, j'oppose plus que jamais ma volonté d'organiser au préalable la gestion mixte du marché de l'emploi.

Il convient à la fois de renforcer la présence du service public sur le marché de l'emploi, y compris dans le secteur du travail intérimaire, et de soumettre les agences privées d'emploi à des mesures d'encadrement très strictes.

Que l'affaire particulière qui a retenu notre attention aboutisse ou non *in fine* à une condamnation, elle aura eu au moins le mérite de renforcer encore ma détermination à contrer la propension de certains à vouloir mener une libéralisation à tout crin du marché de l'emploi.

Il y va de la protection des travailleurs bruxellois. Nous avons déjà eu l'occasion le mois dernier d'en discuter largement.

Je rappelle par ailleurs — pas à M. Lemaire puisqu'il sait tout — que, depuis 1999 et à mon initiative, une large campagne de sensibilisation des employeurs est menée par la Région dans le cadre du Pacte territorial pour l'emploi, en collaboration étroite avec le centre pour l'égalité des chances, l'UPEDI, les secteurs professionnels et les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. Cette campagne repose essentiellement sur l'organisation de séminaires réunissant, par secteur d'activités, des employeurs et des travailleurs bruxellois. Intitulés « le management de la diversité : un enjeu pour l'entreprise », quatre séminaires ont déjà été organisés avec le centre de formation de la commission auxiliaire des employés, avec le secteur des transports et le secteur du métal. Un 5^e est programmé en mai avec le secteur des maisons de repos. Un colloque de réflexion plus général a également été organisé sur ce même thème. Il a réuni plus de 200 personnes en juin 2000, dont plus d'un tiers d'employeurs.

Je voudrais dire à M. Ouezekhti que l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications a élaboré un cahier n° 3 de juin 2000 ayant pour thème « populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discriminations, situation en Région de Bruxelles-Capitale » qui a été distribué le jour de ce colloque et qui contient, à mon avis, toutes les informations que vous me demandiez. Je vous renvoie donc à ce cahier qui est dans le domaine public.

Cette année, il est également prévu de réaliser en plus une valise pédagogique à l'intention des employeurs et des responsables du personnel.

Enfin, pour répondre à une question spécifique de Mme Emmery, relative à l'incitation des victimes afin qu'elles déclarent les discriminations dont elles sont l'objet, je pense que l'initiative doit revenir au Centre pour l'égalité des chances. Outre le fait qu'il est le mieux armé juridiquement pour se porter partie civile, les efforts qu'il a déployés en ce sens sont remarquables.

Concernant les processus d'insertion et la question plus délicate du traitement des données informatiques, l'ORBEm vient de s'engager avec des entreprises de travail intérimaire et les missions locales bruxelloises dans une nouvelle expérience de partenariat, visant à inscrire le travail intérimaire dans le parcours d'insertion. Basée sur l'échange et la mise en commun des données sur l'emploi, cette expérience préfigure le projet des plates-formes locales pour l'emploi dont je vous ai déjà largement parlé. Il est évident que la participation des agences privées d'emploi à ce projet et leur accès à cette future base de données interactive sur le marché de l'emploi seront conditionnés à un respect strict de la déontologie.

In fine, je vous dirai tout d'abord que je me suis limité à l'objet précis des interpellations introduites parce que c'était le sujet à traiter aujourd'hui et non l'élargissement à un ensemble d'autres considérations; sinon on dilue un problème grave dans une problématique plus générale, qui nécessite bien entendu toute notre attention.

Je partage votre impatience, notamment de connaître les conclusions des travaux que la commission des Affaires économiques mène sur la question des discriminations. J'espère, et je n'en doute pas, que nous pourrons en tirer de nouvelles pistes fructueuses pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Michel Lemaire pour sa réplique.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre, je voudrais prolonger quelque peu cette conversation entre Pic et Mirandole, puisque nous connaissons tout tous les deux.

Il est vrai que vous avez pris l'une ou l'autre initiative, mais il eut été intéressant d'en connaître les résultats, tout en restant dans l'axe principal de cette interpellation.

Monsieur Tomas, vous avez parlé de séminaires sur « le management de la diversité : un enjeu pour l'entreprise ». J'ai d'ailleurs essayé, sans succès, de me faire inviter à l'un d'eux. J'ai essayé de m'imposer de force et j'y suis arrivé. Je profite de l'occasion pour vous demander ce que ces séminaires ont eu comme résultat en termes de non-discrimination, de diminution de la discrimination et d'embauche.

Organiser des séminaires, c'est très bien, mais il faut aussi voir quels en sont les résultats.

Ne prenez pas mal ma réflexion. Puisque vous avez dit du bien de moi, permettez-moi d'essayer d'améliorer encore mes performances !

J'avais aussi assisté au colloque de réflexions, organisé au mois de juin dans un hôtel de la capitale.

J'avais interrogé M. Daoust sur la problématique des sanctions qui devaient être prises à l'égard des entreprises qui pratiquaient la discrimination. Il avait lui-même avoué que, indépendamment du code de bonne conduite, il n'y avait pas de sanctions prévues au sein de la profession. Je tenais à vous le dire pour élargir encore votre niveau de connaissances, étant entendu que vous avez rendu hommage au mien.

M. le Président. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que, comme le ministre, je suis réservée sur l'avis du Conseil économique et social. Le moins que l'on puisse dire c'est que cet avis est indigent. Je trouve que, devant des faits aussi accablants, la réaction est frileuse. De plus, les preuves existent. Il ne s'agit pas uniquement, comme le Conseil économique et social le dit, de phantasmes de journalistes ». La preuve en est que la loi Moureaux a pu être activée, justement parce qu'il y a des preuves accablantes. Les interlocuteurs sociaux sont donc restés très frileux et le travail de sensibilisation doit se poursuivre à leur égard parce que le résultat n'est pas gagné !

Par ailleurs, je voudrais demander au ministre s'il peut me confirmer que ce sont bien des sanctions administratives qu'il a l'intention d'instaurer et qu'elles le seront dans le cadre de l'ordonnance qu'il nous a annoncée sur la gestion mixte du marché de l'emploi. M. le ministre pourrait-il, à ce stade-ci, déjà développer quelles sont ses intentions ?

Monsieur le Ministre, vous aviez évoqué, lors du travail en commission sur la proposition d'ordonnance ORBEm, qu'un travail au sein d'un groupe inter-cabinets concernant la rédaction de ce projet d'ordonnance sur la gestion mixte du marché de l'emploi était en cours. Où en êtes-vous et dans quel délai pouvez-vous nous annoncer le dépôt de cette ordonnance ?

M. le Président. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi. — Monsieur le Président, je voudrais saluer la détermination du ministre face aux discriminations à l'embauche que nous avons évoquées aujourd'hui.

Nous sommes tout à fait d'accord sur la procédure relative à la suspension de l'agrément, évoquée par M. Tomas. Nous attendons évidemment aussi, avec beaucoup d'impatience, l'ordonnance sur le marché mixte qui est annoncée. Nous répétons une fois encore toute l'importance que nous attachons à ce que les pouvoirs publics définissent le fonctionnement et les modes de régulation du marché du travail et à l'ordonnance qui intégrera toutes les leçons que l'on tire des discriminations à l'embauche, qui ne sont pas d'ailleurs des faits nouveaux.

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je répondrai aux deux questions spécifiques qui m'ont été posées.

Tout d'abord je puis confirmer que l'agrément, le contrôle et les sanctions — à savoir le principe des amendes — seront repris dans le projet d'ordonnance que nous déposerons.

Quand cette ordonnance sur la gestion mixte sera-t-elle déposée ? Quand aurons-nous l'occasion d'en débattre ? Elle est en cours d'élaboration mais vous le savez, comme tout document de ce type, elle requiert une procédure assez longue. Si l'on tient compte du fait que le texte nécessite au moins deux passages en gouvernement et qu'il nous faut recueillir les avis du Conseil économique et social et du Conseil d'Etat, je pense honnêtement que nous n'en débattons pas cette session-ci. Ce sera sans doute pour le début de la session parlementaire prochaine. Entre-temps les travaux de la sous-commission qui se penche sur la problématique de la discrimination à l'embauche devraient se clôturer et nous aurons donc l'occasion de mener un débat sur cette partie fondamentale de la réflexion.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE SMITS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES ACCORDS DE POLITIQUES CROISEES ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE SMITS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFD-STEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSE-

LIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE AKKOORDEN VOOR EEN GEKRUIST BELEID TUSSEN HET BRUSSELS HOOFD-STEDELIIK GEWEST EN DE FRANSE GEMEENSCHAP WALLONIE-BRUXELLES »

M. le Président. — La parole est à M. Philippe Smits pour poser sa question.

M. Philippe Smits. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je m'en tiendrai au règlement et je vous lirai ma question qui est très brève. Monsieur le Ministre-Président, en début d'année parlementaire, nous avons eu l'occasion d'évoquer l'injustice que constituait pour les écoles techniques et professionnelles de la Région de Bruxelles-Capitale le fait de ne pouvoir bénéficier, comme les écoles wallonnes, d'une rénovation de leur matériel.

Divers contacts ont eu lieu entre les Ministres-Présidents de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Des communiqués de presse nous ont confirmé que des solutions étaient en vue.

Le gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles vient de reconclure des accords significatifs, c'est-à-dire pour des moyens au moins équivalents à ceux de l'année 2000, avec la Région wallonne.

M. le Ministre-Président pourrait-il nous informer de ses propositions d'accords en matière d'immersion linguistique et d'amélioration du matériel des écoles techniques et professionnelles pour l'année budgétaire 2001 ?

Je remercie, par avance, M. le Ministre-Président de la qualité de ses réponses.

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, je remercie M. Smits de bien vouloir me poser ces questions qui me permettent de faire le point.

Il est exact que ces points ont été abordés lorsque j'ai rencontré M. Hasquin à la fin de l'année dernière, à savoir le 6 décembre 2000. Toutefois, aucune mesure n'a encore pu être engagée compte tenu du fait qu'à ce moment-là, le budget 2001 était déjà déposé.

Il reste que ces questions, à savoir les programmes d'immersion linguistique et d'équipement des écoles techniques et professionnelles, sont une préoccupation importante en ce qui me concerne. Je ne désespère pas trouver des solutions avec M. Hasquin pour le budget 2002.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA

LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES PLUS DE 65 ANS »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE CONCERNANT « LA GRATUITE POUR LES SENIORS »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN, CONCERNANT « L'ABSENCE DE GRATUITE POUR LES BRUXELLOIS SUR LE RESEAU TEC »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET GRATIS OPENBAAR VERVOER VOOR DE 65-PLUSERS »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE BETREFFENDE « HET GRATIS VERVOER VAN BEJAARDEN »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN BETREFFENDE « GEEN GRATIS VERVOER VOOR DE BRUSSELAARS OP HET TEC-NET »

M. le Président. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Par ailleurs, M. Roelants du Vivier posera la question de M. Cornelissen.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Président, j'ai dû quelque peu modifier le contenu de ma question orale du fait de la parution entre-temps, d'une série d'articles dans la presse à ce sujet.

Monsieur le Ministre Chabert, cela fait un an et demi que le Gouvernement étudie ce dossier. En effet, la déclaration gouvernementale prévoyait l'octroi de tarifs préférentiels pour certaines catégories d'usagers.

Les autres régions n'ont pas attendu un an et demi. En Wallonie et en Flandre, la gratuité s'applique pour les seniors. Elles viennent même de conclure un accord de réciprocité pour que les seniors bénéficient de la gratuité dans les deux régions.

A Bruxelles, après les promesses électorales, l'annonce faite en novembre, dans le cadre de la discussion budgétaire, d'accorder des tarifs préférentiels uniquement aux VIPO, le Gouvernement a manifestement du mal à trancher dans ce dossier. Entre les thèses de M. Chabert et celles de M. Delathouwer, il y a une certaine marge.

Entre-temps, 4 mois se sont écoulés et les 200 millions qui étaient prévus dans le budget à ce sujet attendent toujours de trouver une affectation.

Si nous pouvions vous suivre, vu les moyens limités dont dispose la Région bruxelloise et que l'effort en la matière porte d'abord

pour les usagers les plus fragilisés, nous estimons néanmoins qu'il faut prendre en considération ce qui s'est passé dans les régions voisines. Nous comprenons donc le désappointement des seniors bruxellois, victimes d'une discrimination certaine par rapport aux seniors flamands et wallons. C'est difficilement explicable et justifiable.

Je voudrais dès lors vous interroger sur les décisions prises. Nous avons lu entre-temps des informations via la presse, notamment sur la proposition d'un abonnement de 300 francs par mois pour les VIPO.

Quand ces mesures seront-elles d'application ?

Vous évoquiez également, dans la presse, la possibilité d'un accord de coopération avec les deux autres régions.

Je doute très fort de la possibilité de conclure un tel accord car le principe de la gratuité est tout à fait différent de celui du tarif préférentiel réservé à certaines catégories de seniors en Région bruxelloise, seniors qui devraient prouver, par le biais de toute une série de formulaires, qu'ils remplissent bien les conditions et qui devraient se présenter tous les mois, certains jours, pour retirer leur abonnement mensuel.

Tout cela me semble bien lourd et bien compliqué.

Enfin, Monsieur le Ministre, j'aimerais obtenir des précisions sur le coût d'un tarif préférentiel généralisé pour les plus de 65 ans. En effet, en comparant les coûts de la gratuité en Wallonie et ceux que vous avez indiqués pour Bruxelles, j'ai l'impression que les coûts ont été fortement gonflés en Région bruxelloise.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question jointe.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, vous n'ignorez pas que nous défendons avec ardeur le principe d'une gratuité généralisée pour tous les Bruxellois sur le réseau de la STIB. Nous avons déposé une proposition de résolution en ce sens. Il n'en demeure pas moins que, dans un premier temps, nous proposons également des moyens médians, soit la gratuité pour les moins de 12 ans et pour les plus de 65 ans.

Contrairement à certains, notre objectif n'est pas exclusivement social. Nous souhaitons recréer ou créer les conditions d'une véritable mobilité dans l'agglomération bruxelloise et sa périphérie. Le transport en commun gratuit est un outil indéniable pour accroître la mobilité et désengorger la ville.

Alors que d'aucuns criaient « au fou » lorsque nous émettions ces opinions, force est de constater que les mêmes adoptent peu à peu nos idées en matière de mobilité. La SNCB propose une relative gratuité aux moins de 12 ans; *De Lijn* a mis en place un système de gratuité pour les seniors et a d'ailleurs été dépassé par les demandes; les TEC viennent de mettre en œuvre la gratuité pour les plus de 65 ans.

Aujourd'hui, les seniors bruxellois ne peuvent bénéficier de la gratuité instaurée par les TEC ... à défaut de la signature d'un accord interrégional. Or, les TEC Brabant wallon auraient déjà reçu plus de 4 300 demandes émanant de Bruxellois.

La question se pose de savoir si le ministre souhaite conserver à notre région son statut de lanterne rouge en matière de transport

public. J'imagine qu'il n'ignore pas que le titre délivré par les TEC permettra (après résorption d'un problème technique) aux seniors wallons de circuler gratuitement sur toutes les lignes de bus et de tram de *De Lijn* en Flandre ? Dans ces conditions, le ministre va-t-il adopter des mesures permettant la réciprocité de cette gratuité pour les seniors ?

Dans l'affirmative, quel est le timing prévu pour l'adoption de cette gratuité ?

Dans la négative, je souhaiterais connaître les motivations réelles du refus de l'instauration d'une gratuité totale ou, à tout le moins, sélective sur le réseau de la STIB. Si tel est le cas, je me permets d'attirer l'attention du ministre sur le succès important remporté par les mesures totales de gratuité (à Mons ou Hasselt) et par les mesures sélectives de gratuité à *De Lijn* ou au TEC — pour rappel 203 000 seniors, soit près de 35 % du public potentiel, ont déjà sollicité leur titre de transport gratuit. Mieux encore, on a constaté que la mesure de gratuité adoptée par les TEC remportait son plus grand succès dans les villes et agglomérations.

On cite le chiffre de 47 % à Liège.

M. le Président. — La parole est à M. François-Roelants du Vivier pour poser la question jointe de M. Cornelissen.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le président, je vous donne lecture de la question de M. Cornelissen.

« Une certaine confusion a entouré la question d'une éventuelle gratuité sur le réseau TEC pour les personnes de Bruxelles âgées de plus de 65 ans.

Fin janvier, des connaissances m'avaient fait observer que les Bruxellois pouvaient, en s'adressant au siège des TEC à Wavre, Place Berger, obtenir une carte de gratuité valable à vie. Je m'étais moi-même fait confirmer l'information en téléphonant à cette administration. Elle m'avait assuré que les Bruxellois pouvaient effectivement introduire une demande et que le libre-parcours leur parviendrait dans les trois semaines.

Une information publiée dans le *Financieel Economische Tijd* il y a une dizaine de jours contredisait toutefois ces affirmations. Ce journal précisait en effet que le ministre Daras gelait les demandes des Bruxellois en attendant la conclusion d'un accord de réciprocité entre les deux régions. Information confirmée par *Le Soir* en date du 6 mars 2001.

La situation qui en résulte est plutôt pénible. Tant en Wallonie qu'en Flandre, les seniors âgés de 65 ans au moins disposent de ce réel avantage qui améliore leur mobilité. Les seniors bruxellois, par contre, ont l'impression d'être lésés par rapport à leurs homologues wallons et flamands.

Ils comprennent très mal cette différence et ne se satisfont pas de l'explication selon laquelle la régionalisation d'une telle compétence peut aboutir à des politiques différenciées.

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, si des contacts ou des négociations ont été menées avec votre homologue wallon.

A-t-il été envisagé de faire bénéficier les seniors wallons répondant aux mêmes conditions des mêmes avantages que ceux accordés à certaines catégories de Bruxellois ? Il est vrai qu'on est loin de la gratuité mais ce qui n'est pas atteint en qualité pourrait

peut-être être compensé en quantité, les Wallons étant trois fois plus nombreux que les Bruxellois.

Quelle solution voyez-vous pour aboutir à un accord qui garantirait à chacun l'octroi de cet avantage, et supprimerait l'impression d'une discrimination ?

Quelles démarches entreprenez-vous pour traiter le problème ? ».

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, chers Collègues, la multitude des questions prouve qu'il subsiste bon nombre d'incertitudes concernant les tarifs préférentiels dans les transports en commun.

Je tenterai tout d'abord d'expliquer les tarifs préférentiels qui seront prochainement instaurés à la STIB, en rappelant la décision prise par le Gouvernement bruxellois en date du 23 novembre à propos de l'introduction d'un tarif réduit, à savoir 300 francs par mois, soit 10 francs par jour, pour les VIPO, ainsi que pour les bénéficiaires équivalents et toutes les personnes à leur charge, et par ailleurs, la gratuité accordée aux enfants de moins de douze ans.

La gratuité sur le réseau de la STIB pour les aînés faisait également l'objet de discussions au sein du Gouvernement. Celui-ci a toutefois décidé de ne pas l'instaurer et de se limiter provisoirement, pour des motifs budgétaires, aux tarifs préférentiels précités.

Il est tout à fait clair que ce serait beaucoup plus simple si nous disposions des moyens nécessaires. Quoi qu'il en soit, j'exécute la décision du Gouvernement.

La STIB a été chargée d'élaborer les modalités d'exécution relatives à ces tarifs préférentiels : modalités de vente, interventions financières de la Région etc. Cette mission a, apparemment, pris plus de temps que prévu car la STIB vient seulement de nous communiquer ses propositions. Le Gouvernement en a pris formellement connaissance hier. Il a demandé des explications complémentaires à la STIB. J'espère que le Gouvernement bruxellois sera en mesure de trancher définitivement en la matière jeudi prochain. Dès que les modalités seront précisées, plus rien ne s'opposera à l'introduction effective de ces tarifs. Je ne vois pas quelles difficultés pourraient empêcher l'entrée en vigueur de ces tarifs aux dates prévues, à savoir le 16 avril 2001 — avec prévente à partir du mercredi 4 avril — pour les tarifs préférentiels en faveur des VIPO et le 1^{er} septembre 2001 pour la gratuité accordée aux enfants de moins de douze ans. Sur ce point, il n'y aura aucun problème de réciprocité avec la Flandre étant donné que ce sera l'universalité du titre de transport qui sera prise en considération. En d'autres termes, tous les enfants de moins de douze ans pourront rouler gratuitement en Flandre et vice-versa à Bruxelles en ce qui concerne les enfants flamands. Il subsiste un problème en Wallonie, où une mesure similaire n'a pas été prise jusqu'à présent. Le Gouvernement a toujours plaidé en faveur de l'universalité des tarifs préférentiels instaurés par les différentes régions. Ce que nous offrons en matière de tarifs préférentiels, nous voudrions l'offrir aux Wallons, aux Flamands et aux Bruxellois, sous réserve de réciprocité. Le Gouvernement souhaite donc ouvrir les tarifs préférentiels à tous les VIPO, dont une part importante sont des + 65 ans, aux bénéficiaires équivalents et aux personnes à leur charge, quel que

soit leur domicile. De la même manière, la gratuité pour les enfants est et restera valable à la STIB pour tous les enfants, quel que soit leur domicile.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Cela exige cependant que les autres Régions soient disposées à appliquer également les tarifs préférentiels des TEC et de *De Lijn* aux Bruxellois, qui doivent pouvoir en bénéficier.

Les informations qui me parviennent confirment en effet que les TEC et *De Lijn* ont entre-temps suspendu la gratuité pour les 65+, à l'égard des seniors bruxellois. J'ai toujours défendu auprès des autres ministres — MM. Stevaert, Daras, et Mme Durant — le principe d'ouvrir, sur la base de la réciprocité, les tarifs préférentiels des différentes sociétés de transport à tous les usagers, quelle que soit la Région dans laquelle ils sont domiciliés. J'ai d'ailleurs formulé des propositions concrètes en ce sens, au sein de la conférence interministérielle, mais elles n'ont pas encore été approuvées.

Entre-temps, le Gouvernement bruxellois a sensiblement étendu les tarifs préférentiels à la STIB au moyen de nouvelles mesures : tarif VIPO et extension aux moins de 12 ans. J'espère que cette disposition facilitera les discussions avec les autres régions.

Avant-hier encore, une nouvelle concertation avec les autres régions a eu lieu. La problématique a été largement abordée lors de la concertation entre les Gouvernements flamand et bruxellois. En outre, les derniers contacts à ce propos avec le ministre Daras évoluent également de manière favorable. J'ai dès lors bon espoir qu'un accord interviendra entre les régions dans un proche avenir, afin que les tarifs préférentiels soient dorénavant applicables à toutes les personnes qui peuvent en bénéficier, quel que soit leur domicile.

Pour terminer, je tenterai de répondre à une question qui ne m'avait pas été transmise préalablement. Elle concerne les coûts comparatifs. Pour ce qui est de Bruxelles, l'évaluation menée par la STIB montre que les mesures de type social que nous avons introduites se chiffrent aux environs de 210 millions. La Flandre avait prévu un budget dans l'optique d'une gratuité complète; le coût aurait été de l'ordre de 600 millions. Après examen, ce montant se réduirait à 160 ou 180 millions de perte pour le budget de M. Stevaert. Cela signifie que le coût est nettement moindre que prévu. Evidemment, dans ce cas, il n'était pas tenu compte des catégories sociales — tous les VIPO étaient concernés — mais ils ne vont pas aussi loin pour d'autres catégories sociales. Ce que nous offrons représente environ 200 millions, à peu près la même chose que la Flandre. Et pour citer M. Stevaert, nous n'allons pas faire des comptes d'apothicaire. Je ne dispose pas des chiffres pour la Wallonie car leur démarche a seulement débuté voici 2 mois. Je pense cependant qu'il y a une certaine équivalence avec ce que nous pouvons leur offrir sur le marché de la négociation.

Nous sommes en mesure d'aboutir à des accords concrets avec les deux autres partenaires, ce qui nous permettra d'appliquer enfin ces dispositions au plus grand nombre possible.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Je dirai brièvement, Madame la Présidente, mon souhait de voir aboutir favorablement les négociations en cours avec les régions, afin de supprimer les discriminations.

Mme la Présidente. — Espérons que la Saint-Joseph que l'on fête le 19 mars permettra de faire souffler un esprit positif !

La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je reste un peu sur ma faim. Je pense, en effet, que la gratuité totale pour les seniors, même à Bruxelles, aurait sans doute été la meilleure solution et sera la solution à adopter à l'avenir.

Il y a un petit détail qui me chiffonne. Dans les tarifs de la STIB, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés, si mes souvenirs sont exacts. Est-ce que les seniors doivent être accompagnés et à partir de quel âge ? (*Sourires*)

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce sont des modalités dont nous discuterons jeudi prochain au Gouvernement.

Madame la Présidente. — Les incidents sont clos.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LA « MISE A DISPOSITION DES DROITS DE TIRAGE INSCRITS AU BUDGET 2001 »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE TERBESCHIKKINGSTELLING VAN DE TREKKINGSRECHTEN INGESCHREVEN IN DE BEGROTING 2001 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, ancien et actuel Ministres du Budget et des Finances, chers Collègues, vous vous souviendrez peut-être de cette question qui a déjà amené certains débats ici.

Dans le budget de 2001 vous avez prévu deux crédits distincts pour l'octroi aux commissions communautaires des moyens qui leur sont attribués, dans le cadre du mécanisme dit du droit de tirage. Je ne dois pas vous rappeler que ce mécanisme trouve sa base dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions de la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est dans cette loi spéciale que l'on trouve, au Livre IIIbis, les dispositions relatives au droit de tirage insérées à la suite des accords de la Saint-Quentin par la loi spéciale du 16 juillet 1993.

L'article 83^{quater} de cette loi spéciale fixe, à partir de l'année budgétaire 1996, à 2,6 milliards de francs adaptés annuellement à l'évolution des salaires depuis 1992 dans les services de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le montant maximum sur lequel la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande peuvent exercer un droit de tirage. L'article 83^{quater}, § 1^{er}, alinéa 2, prévoit que « sur la proposition de son Gouvernement, le Conseil (de la Région de Bruxelles-Capitale) peut augmenter les montants visés à l'alinéa précédent ». La première disposition fait partie de ce que l'on appelle le droit de tirage automatique, tandis que la deuxième traite de la faculté d'augmenter le droit de tirage si, et seulement si, le Gouvernement marque son accord en la matière.

Dès le dépôt de votre projet de budget 2001, nous avons mis en évidence le *danger qu'il y avait à traiter, dans deux crédits différents, les moyens budgétaires* qui doivent être mis à la disposition de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire flamande.

Je vous ai interrogé récemment par écrit sur les délais de décaissement des droits de tirage, dans le cadre de l'application du budget 2000. Il y avait déjà, dans le Budget 2000, une partie des droits de tirage « automatiques » et « complémentaires », qui figuraient toutefois au même article budgétaire.

Dans votre réponse écrite, vous avez fait apparaître que les premiers versements ont été réalisés sur le Budget 2000, dès le début du mois de mars 2000.

Au mois de mars 2000, plusieurs versements ont été effectués pour la Commission communautaire française et pour la VGC, puisque les montants ont été versés en douzièmes, mais qu'il a fallu amorcer la pompe. Ce n'est donc qu'à la mi-mars qu'on a reçu les douzièmes de janvier, février et mars.

Je souhaite, dès lors, vous interroger sur la situation en la matière, à ce jour, pour ce qui concerne la mise en œuvre du budget 2001.

Quel montant a déjà fait l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances de votre part en faveur de la Commission communautaire française ? La mise à disposition des fonds s'opère-t-elle au même rythme pour la partie automatique et le complément du droit de tirage qui figure, depuis le budget 2001, sur deux crédits distincts du budget ? Si des ordonnances ont été prises, où en est-on au niveau des versements ? Cette question a-t-elle été traitée en Gouvernement ? Si oui, à quelle occasion ? Avec quels résultats ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, je peux communiquer à l'honorable membre les informations suivantes.

Dans le budget 2001 de la Région de Bruxelles, un montant de 3 628,2 millions de BEF a été inscrit à l'allocation de base 10.50.21.45.10- « crédit provisionnel pour le recouvrement de toutes sortes de dépenses provenant des dispositions légales, suite à l'accord de la réforme de l'Etat.

Ainsi que stipulé par M. Grimberghs, l'inscription de ce crédit provient des dispositions légales, comme déterminées à l'article 83^{quater}, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989

concernant les institutions bruxelloises. Le crédit inscrit tient également compte de l'indexation calculée sur la base de l'article 83^{ter}, § 4, de la même loi.

Dans le budget 2001 de la Région de Bruxelles-Capitale, un montant de 1 milliard BEF a été inscrit à l'allocation de base 10.50.22.45.10 intitulé, à la suite d'une petite modification intervenue lors du vote du budget, fin 2000 « crédit provisionnel complémentaire pour le recouvrement des dépenses des commissions communautaires ». L'inscription de ce crédit provient des dispositions légales comme déterminées à l'article 83^{quater}, § 1^{er}, dernier alinéa de la loi spéciale du 12 janvier 1989 concernant les institutions bruxelloises, déterminant que le Conseil peut augmenter ces montants sur proposition du Gouvernement. L'exécution de l'accord gouvernemental prévoit une inscription spéciale d'un milliard pour l'exercice budgétaire 2001.

Une proposition d'approbation de la décision au budget des dépenses 2001 et le versement des montants de dotations provisoires aux commissions communautaires en application de la loi spéciale du 12 janvier 1989, ont été présentés au Gouvernement, comme il se doit et ainsi que cela s'est fait les années précédentes.

En ce qui concerne les droits de tirage, le Gouvernement n'a, à ce jour, pas encore pris de décision.

En revanche, le Gouvernement a décidé, lors de la réunion du 15 février 2001, d'engager et de payer en une seule tranche la dotation enseignement et la dotation spéciale des missions ex-provinciales. Pour la dotation enseignement, il s'agit de 989,3 millions BEF en faveur de la COCOF et 511,9 millions BEF en faveur de la VGC. Pour les missions ex-provinciales, cette dotation s'élève respectivement à 410,3 millions BEF pour la COCOF et 102,4 millions pour la VGC.

La notification de cette décision a été envoyée, le 21 février 2001, à l'Administration pour suivi du dossier et pour paiement des montants approuvés.

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur Grimberghs, l'état de la question jusqu'à présent.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour la réponse qu'il donne à une question que je ne lui ai pas posée; mais il est toujours agréable de recevoir plus d'informations que demandé. Je le signale à l'attention de mes collègues qui pourraient croire qu'il y avait une réponse favorable à la question que j'avais posée.

Je n'ai pas parlé de la dotation enseignement ou de la dotation des missions ex-provinciales. Mais si je comprends bien, pour ce qui concerne le droit de tirage, on est, à ce jour, toujours dans l'incapacité de payer le premier franc.

Nous sommes le 16 mars 2001. Le 14 mars 2000, trois versements étaient déjà intervenus en ce qui concerne ce droit de tirage. Nous sommes donc moins performants avec un ministre des Finances tel que vous qu'avec Mme Neyts.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Moi, j'ai liquidé ce qu'il fallait.

M. Denis Grimberghs. — Vous parlez d'un autre crédit.

Je parle du droit de tirage; je ne vous interroge que sur ce point.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je finance les Commissions communautaires.

M. Denis Grimberghs. — Je vous interrogeais non pas sur le financement des Commissions communautaires mais sur la régularité de la mise à disposition des fonds dans le cadre du droit de tirage. Je m'aperçois que, du fait que cela a été réparti sur deux crédits, il se passe exactement ce qui avait été dénoncé par l'opposition au moment de l'adoption du budget. Le FDF avait alors demandé des garanties qu'il n'a pas obtenues. Je reconnais que vous aviez gagné la partie, Monsieur le Ministre des Finances. A présent, les choses se concrétisent comme nous l'avions prévu.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Personne ne gagne, personne ne perd.

M. Denis Grimberghs. — Pour l'instant, les Commissions communautaires ne sont pas financées ...

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais si, elles sont mieux financées que l'année précédente.

M. Denis Grimberghs. — Non, la question a été soumise au Gouvernement qui — vous venez de me le dire — n'a toujours pas pris de décision à ce jour.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Les Commissions communautaires ont été par le biais des autres articles, suffisamment financées pour bien fonctionner.

M. Denis Grimberghs. — Elles ont été financées pour d'autres choses, auxquelles elles ont droit par ailleurs.

Voici ma question complémentaire, Monsieur le Ministre : Pourquoi le Gouvernement n'est-il pas en mesure de prendre une décision concernant les droits de tirage ?

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais le Gouvernement a pris des décisions très importantes, à savoir de liquider la dotation spéciale des missions ex-provinciales.

M. Denis Grimberghs. — Mais ce n'est pas la question que j'avais posée.

Mme La Présidente. — Si vous interrompez sans cesse le ministre, comment voulez-vous qu'il vous réponde ?

M. Denis Grimberghs. — je ne l'interromps pas. Je souhaite lui poser une question complémentaire et il m'interrompt pendant que je la pose.

La seule question complémentaire que je souhaite poser est la suivante : Qu'en est-ce qui empêche le Gouvernement de prendre une décision concernant le montant des droits de tirage ?

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la

Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Grimberghs, il faut veiller à une liquidation progressive des montants, afin de ne pas mettre en péril la Trésorerie régionale. Nous avons liquidé, en première instance et en une tranche, les dotations concernant les services missions ex-provinciales.

Cela permet aux Commissions communautaires communes de fonctionner convenablement.

M. Denis Grimberghs. — Il n'y a donc pas de problème politique ?

C'est un problème de décaissement budgétaire.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous me posez des questions techniques, je vous réponds sur le plan technique !

M. Denis Grimberghs. — Je devrais donc interroger M. de Donnea sur les questions politiques, alors ?

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 18 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 18.35 uur.

— *Elle est reprise à 20 h 10.*

Ze is om 20.10 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A CERTAINS ORGANISMES D'INTERET PUBLIC DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote réservé

ONTWERPVAN ORDONNANTIE BETREFFENDE SOMMIGE INSTELLINGEN VAN OPENBAAR NUT VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemming

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé du projet d'ordonnance.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Benoît Cerexhe et Mme Geneviève Meunier. (Article 6bis)

Wij stemmen nu over het amendement n° 1 van de heer Benoît Cerexhe en mevr. Geneviève Meunier. (Artikel 6bis)

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

39 répondent non.

39 antwoorden neen.

18 répondent oui.

18 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demannez, Mmes Derbaki Sbai, Dupuis, Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Groote, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen et Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

39 répondent oui.

39 antwoorden ja.

24 s'abstiennent.

24 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demannez, Mmes Derbaki Sbai, Dupuis, Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCEMENT PORTANT CREATION DU CONSEIL CONSULTATIF DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE OPRICHTING VAN DE ADVIESRAAD VOOR HUISVESTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Braeckman, Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, Gelas, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS DANS LE CADRE DES REUNIONS DE TRAVAIL DU COMITE DE CONCERTATION ENTRE LE FEDERAL ET LES REGIONS EN MATIERE D'IMPACT DES MESURES FEDERALES SUR LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES BRUXELLOISES » ET DE L'INTERPELLATION JOINTE DE MME FRANCOISE SCHEPMANS CONCERNANT « LES SOLUTIONS QUE PROPOSERA LE GOUVERNEMENT REGIONAL EN COMITE DE CONCERTATION RELATIVES AU REFINANCEMENT DES COMMUNES »

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE REGERING IN DE VERGADERINGEN VAN HET OVERLEGCOMITE MET DE FEDERALE STAAT EN DE GEWESTEN, MET BETREKKING TOT DE GEVOLGEN VAN DE FEDERALE MAATREGELEN VOOR DE FINANCIËLE TOESTAND VAN DE BRUSSELSE GEMEENTEN », EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW FRANÇOISE SCHEPMANS BETREFFENDE « DE OPLOSSINGEN DIE DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING IN HET OVERLEGCOMITE ZAL VOORSTELLEN BETREFFENDE DE HERFINANCIËRING VAN DE GEMEENTEN »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant « l'attitude du Gouvernement bruxellois dans le cadre des réunions de travail du comité de concertation entre le fédéral et les régions en matière d'impact des mesures fédérales sur la situation des finances communales bruxelloises » et l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant « les solutions que proposera le Gouvernement régional en comité de concertation relatives au refinancement des communes ».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Joël Riguelle tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, betreffende « het standpunt van de Brusselse Regering in de vergaderingen van het overlegcomité met de federale Staat en de gewesten, met betrekking tot de gevolgen van de federale maatregelen voor de financiële toestand van de Brusselse gemeenten » en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende « de oplossingen die de Brusselse Hoofdstedelijke Regering in het overlegcomité zal voorstellen betreffende de herfinanciering van de gemeenten ».

Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Marc Cools, Alain Daems, Rudi Vervoort et Joël Riguelle.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Marc Cools, Alain Daems, Rudi Vervoort en Joël Riguelle.

— Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

57 répondent oui.

57 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, avant de vous souhaiter une bonne soirée, je vous rappelle qu'en début de séance, j'avais rappelé que nous avons voté une résolution unanime sur le sort des femmes afghanes, que nous avons organisé une conférence de presse à l'instigation des membres féminins du Parlement, notamment de Mme Fraiteur. Cette conférence de presse n'a pas réuni beaucoup de monde mais il faut espérer que le sort dévolu aux Bouddhas attirera l'attention sur le sort de ces femmes afghanes.

Je vous souhaite une bonne soirée. (*Applaudissements sur tous les bancs*).

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 20 h 15.*

De plenaire vergadering wordt om 20.15 uur gesloten.

